

Le 31 octobre 2024, une bombe explosait dans un appartement d'Athènes où se trouvait deux compas anarchistes, tuant sur le coup Kyriakos et blessant gravement Marianna. La répression de l'Etat et de la police anti-terroriste a immédiatement suivi contre Marianna et des compas endeuillé-e-s, dont la compagne anarchiste Dimitra, enfermant 5 personnes en détention provisoire pendant dix huit mois.

Le 24 avril 2026, les compagnones anarchistes Marianna et Dimitra ont été respectivement condamnées à 19 ans et 8 ans de prison, tandis que les trois autres inculpé-e-s ont été relaxé-e-s.

Cette brochure compile les compte-rendus au jour le jour du procès qui a eu lieu à Athènes en Avril 2026, incluant notamment des déclarations des compagnones, et les déclarations de témoins de la défense qui reviennent sur l'histoire de la lutte anarchiste, de l'action anarchiste, de la lutte armée et de la guérilla armée, et en font une défense, tout en chargeant par la même occasion la police anti-terroriste, la justice et l'Etat.

**Kyriakos Xymitiris toujours présent !
Liberté pour Marianna et Dimitra !
Feu à toutes les prisons !**

Pour la défense de l'action anarchiste

Compte-rendu du procès de l'affaire d'Ambelokipi



Athènes, Avril 2026

Les compte-rendus du procès et déclarations des compas ont été initialement publiées sur Indymedia Athens. Des traductions ont été publiées en anglais sur le site Act for freedom now! et en français sur les sites Attaque, Indymedia Nantes et dingueries. Les actions et communiqués ont aussi été compilés majoritairement à partir de ces mêmes sites.

<https://athens.indymedia.org>

<https://actforfree.noblogs.org>

<https://attaque.noblogs.org>

<https://nantes.indymedia.org>

<https://dingueries.noblogs.org>

Kyriakos Xymitiris présent dans les rues de Berlin

Le procès d'Ambelokipi s'est terminé à Athènes. Après une explosion le 31 octobre 2024 qui a tué le compagnon anarchiste Kyriakos Xymitiris et gravement blessé la compagne anarchiste Marianna, l'État grec l'a enfermée elle et quatre autres compas en détention provisoire pendant un an et demi. Aujourd'hui, l'État a rendu la sentence attendue pour les compagnes, 19 ans de prison pour Marianna et 8 pour Dimitra. Dimitris, Nikos Romanos et A.K. ont été relaxés et libérés, ce qui signifie qu'ils ont perdu 18 mois de leur vie pour satisfaire la construction de l'État d'une organisation terroriste.

Pour exprimer notre rage à ce propos et pour y apporter une réponse immédiate et spontanée, nous nous sommes joints et avons préparé une embuscade autour de la Rigaer Straße. Les flics qui sont arrivés ont été attaqués avec des pierres depuis des coins sombres, ce qui a détruit au moins une voiture de patrouille. Les flics se sont enfuis dans la panique.

La police de Berlin a aidé celle d'Athènes à identifier Kyriakos après l'explosion, et a transmis son dossier au système répressif grec. La police allemande coopère aussi avec la police grecque et Frontex dans les massacres sur les routes de migration vers l'Europe.

Avec cette action, nous continuons les luttes que nous avons menées avec Kyriakos et qui nous unissent toujours à nos compagnes emprisonnées dans la prison de Korydallos à Athènes.

Kyriakos Xymitiris toujours présent !

Liberté pour Marianna et Dimitra !

Notre passion pour la liberté est plus forte que toute cellule de prison

d'un flic anti-émeute.

30/03-01/04/26 - Athènes : Attaques incendiaires contre trois distributeurs de billet, un véhicule du supermarché Skaveniti, un véhicule de Cosmote, l'entrée de l'appartement d'un flic.

31/03/26 - Athènes : Incendie d'une camionnette de l'entreprise Violanta

02/04/26 - Athènes : Attaque incendiaire contre le bureau d'un avocat d'extrême droite

22/04/26 - Athènes : Incendie du véhicule d'un professeur qui a falsifié les résultats de l'enquête Tempì.

22/04/26 - Thessalonique : Incendie d'une Tesla

23/04/26 - Athènes : Attaque incendiaire des locaux de l'EFKA (sécurité sociale grecque)

24/04/26 - Berlin : Embuscade et caillassage de flics

24/04/26 - Hambourg : Feu d'artifice devant la maison d'arrêt d'Holstenglacis

26/04/26 - Athènes : Rassemblement devant la prison de Korydallos

01/05, 14/05/26 - Ioannina : Destruction des façades vitrées d'une banque et d'un supermarché

08/05/26 - Grèce/Palestine : Un bateau nommé "Kyriakos X" est parti au sein d'une flotille pour briser le blocus israélien sur Gaza.

15/05/26 - Leipzig : Vandalisme d'une camionnette de Kone (impliqué dans la construction de taules)

~20/05/26 - Xanthi : Vandalisme de la façade d'un bâtiment de l'université (anciennement squatté et expulsé)

~21/05/26 - Athènes : Attaque incendiaire contre le bâtiment de l'OPEKEPE (agence gouvernementale)

Sommaire :

1) Déclarations de Marianna et Dimitra avant le procès

page 5

2) Compte-rendus du procès

page 13

3) Chronologie d'actions solidaires

page 52

Je défends, je ne m'excuse pas – Lettre de Marianna au début du procès d'Ambelokipi

Alors que des scandales gouvernementaux de toutes sortes sont révélés et que l'État grec participe à la guerre que les États-Unis et Israël mènent contre l'Iran, l'appareil répressif a décidé de se concentrer sur « l'ennemi intérieur ». Trois semaines avant la première audience, nous avons été informé-e-s de la date de début de notre procès. Le 1er avril, soit un mois avant l'expiration de la période de 18 mois [NDLT : La loi grecque prévoit 18 mois de détention provisoire pour des accusé-e-s d'actes criminels], la procédure s'ouvre. Une procédure fondée sur des accusations manifestement exagérées, alors qu'il est évident que quatre des cinq accusé-e-s n'ont aucun lien avec les événements du 31 octobre et n'en avaient même pas connaissance. Mais l'enjeu principal du procès n'est pas uniquement de mettre en évidence les tactiques, par ailleurs maintes fois utilisées, de l'antiterroriste, mais aussi de défendre la mémoire du révolutionnaire Kyriakos Xymitiris et les moyens de résistance armée qu'il a décidé d'adopter contre ce système cannibale.

Dès le début, les autorités judiciaires, sous la houlette de l'antiterroriste, ont considéré cette affaire comme l'occasion idéale de lancer une nouvelle vague de poursuites et d'emprisonnements. L'incapacité manifeste de l'antiterroriste à établir un acte d'accusation ne serait-ce minimement crédible nous a toutes maintenues en otage, les demandes de levée de la détention provisoire ayant été rejetées à toutes les audiences intermédiaires (à six et douze mois) avec des justifications spécieuses. L'affaire est ainsi restée ouverte, en l'absence de tout nouvel élément justifiant cette situation, les motifs de rejet des audiences se contredisant par moments, dans une tentative de trouver un nouveau récit afin d'épuiser la durée maximale de la détention provisoire pour toutes les accusé-e-s, tentant ainsi d'atteindre deux objectifs : d'une part, la

vice-ministre des Affaires étrangères et député de Nouvelle Démocratie, et du bureau de représentation de Ford
01/11/25 - Athènes : Flics attaqués au cocktail molotov
01/11/25 - Athènes : Attaque incendiaire contre les flics de l'unité OPKE et un de leurs véhicules
06/11/25 - Athènes : Vandalisme et tags d'un Airbnb israélien
08/11/25 - Athènes : Attaque incendiaire sur les bureaux du "Groupe Vérité" (structure publique de propagande sous le contrôle du gouvernement) et d'un média pro-gouvernemental ellada24.gr
17/11/25 - Ioannina : Deux distributeurs de billets détruits
22/11/25 - Meudon : Incendie de deux engins de chantier d'un campus d'intelligence artificielle
07/12/25 Athènes : Attaque au molotov du commissariat de Kypseli
22/12/25 - Athènes : Attaque incendiaire d'un supermarché
31/12/25 & 07/01/26 & 13/01/26 - Thessalonique : Attaque incendiaire de trois distributeurs de billets
01/02/26 - Athènes : Attaque coordonnée contre les vitrines et distributeurs de billet de quatre banques
09/02/26 Thessalonique : Destruction des vitrines d'un magasin Protergia (appartient à une entreprise du domaine de l'énergie et impliquée dans le domaine de l'armement)
09/02 - 24/02 - 07/03/26 - Athènes : Attaques incendiaires contre les maisons de 3 flics
16/02/26 - Thessalonique : Attaque incendiaire contre une entreprise immobilière israélienne
21/02/26 - Heraklion : Destruction de deux distributeurs de billets et de la vitrine d'une banque
08/03/26 - Athènes : Rassemblement à la prison de Korydallos
10/03/26 - Athènes : Attaque incendiaire du domicile d'un flic
11/03/26 - Wandlitz, Allemagne : Incendie d'une usine d'asphalte de Vinci/Eurovia
24/03/26 - Nantes : Tags sur le Consulat de Grèce
25/03/26 - Athènes : Attaque incendiaire contre le domicile du doyen d'une université (qui a participé à la répression d'étudiant.e.s) et

d'un député d'extrême droite
14/06/2025 - Athènes : Attaque contre deux bureaux du parti au pouvoir
17/06/2025 - Berlin : Incendie de 17 camionnettes de Telekom et 19 d'Amazon
09/07/2025 - Athènes : Serie d'attaques contre des vitrines (3 hôtels israéliens, 2 carrefour, 1 bureau de Re/max)
11/07/2025 - Athènes : Incendie d'une camionnette d'AEG (fabricant d'électronique, dont pour l'armée)
13/07/2025 - Kaisariani : Incendie d'une camionnette d'un groupe de construction
25/07/2025 - Athènes : Incendie de la moto d'un flic
11/08/2025 - Patras : Tags sur les vitres de banques et sabotage de distributeurs
23-24/09/2025 - Athènes : Rassemblements devant le tribunal pendant les audiences des inculpés
09/10/25 - Athènes : Attaque incendiaire contre le concessionnaire MG (fournit des véhicules à des flics)
11/10/25 - Athènes : Attaque incendiaire contre le Ministère du Développement Rural et de l'Alimentation
13/10/25 - Limassol, Chypre : Jets de bouteille de peinture sur un hôtel israélien
14/10 & 21/10/25 - Athènes : Engins explosifs à l'entrée de deux supermarchés Jumbo (investit en Israël)
14/10 & 23/11/25 - Thessalonique : Attaques incendiaires contre des bâtiments administratifs de la municipalité et un supermarché
16/10/25 - Athènes : Incendie du domicile d'un policier anti-émeute
20/10/25 - Palestine : Le visage de Kyriakos et les noms de Marianna et Dimitra peints sur le mur de l'apartheid
24/10/25 - Berlin : Incendie d'une voiture de flics banalisée
27/10/25 - Heraklion : Un tribunal administratif tagué et un distributeur automatique vandalisé
28/10/25 - Thessalonique : Incendie d'un véhicule d'un policier
~31/10/25 - Athènes : Attaques incendiaires contre le bureau du

consolidation de la vengeance de l'État et, d'autre part, le maintien du récit d'une organisation terroriste. Une organisation sans nom, sans histoire, sans action, sans existence même, dont l'invention sert d'une part à des fins spectaculaires et médiatiques, mais aussi à une grave aggravation de l'acte d'accusation qui risque d'entraîner des peines extrêmement lourdes.

Le résultat de ce retard délibéré de 17 mois dans le clôturé du dossier a été de retarder la publication de l'accusation finale, ce qui fait que le procès approche désormais de la date limite légale de détention pour toutes les personnes emprisonnées. Ce qui, en soi, entraîne une précipitation dans la fixation et le déroulement du procès, la citation à comparaître étant publiée le 9 mars, soit à peine trois semaines avant son ouverture le 1er avril, ce qui réduit considérablement notre temps de préparation. Je suis donc appelée, le 1er avril, à comparaître devant le tribunal, accusée de formation et d'appartenance à une organisation terroriste, de fabrication d'engins explosifs et de détention de matières explosives, d'engins explosifs, d'armes à feu et de munitions, de destruction par explosif avec intention criminelle, dégradation aggravée et détention illégale d'armes, dans un procès qui a montré dès le début des signes de précipitation et de bâclage. Mais la situation qui se dessine ne me surprend pas. Je connais très bien le rôle de la justice civile au sein de ce système d'exploitation qui, tout en feignant de jouer son rôle dans un « État de droit », s'intéresse en réalité essentiellement à l'application des diktats de l'antiterroriste et des dirigeants politiques. Malgré tout, j'affirme catégoriquement que je ne suis pas disposée à permettre qu'une quelconque précipitation dans le déroulement du procès joue à nouveau en défaveur de moi-même, de mes coaccusé-e-s et de mon compagnon Kyriakos.

Et si l'antiterroriste a encore une fois mis 17 mois pour revenir à la case départ, sans aucun nouvel élément mais en persistant à ma poursuite/mise dans le même sac que quatre autres personnes qui

n'ont absolument aucun lien, aucune implication et aucune connaissance de l'affaire, le procès en question présente toutefois une caractéristique nouvelle : l'absence totale de tous les flics de l'antiterroriste parmi les témoins à charge. En d'autres termes, le pouvoir accusateur, sous les ordres duquel les enquêtes ont été menées, les mandats d'arrêt délivrés et les accusations portées, estime qu'il n'y a aucune raison de se présenter à l'audience. L'antiterroriste ne se présente donc pas dans une affaire qu'il poursuit elle-même. Je ne suis pas en mesure de connaître les raisons exactes pour lesquelles il en est ainsi. Il est toutefois vrai qu'avec les nouvelles modifications de 2024 (loi Floridis), il est désormais possible de ne pas convoquer les policiers qui ont rédigé l'acte d'accusation et dirigé l'instruction au procès, dans une tentative évidente de se mettre à l'abri des contradictions inévitables qui en découleraient. Mais dans cette affaire en particulier, avec un acte d'accusation aussi lacunaire et un dossier rempli de contradictions et de manquements évidents, l'absence d'agents de l'antiterroriste sur la liste des témoins vise à les protéger dans la salle d'audience face à la déconstruction attendue de leurs affabulations.

Que l'antiterroriste se présente ou non, elle devra en assumer la responsabilité. La responsabilité de la manière ignoble dont ils ont traité la famille de mon compagnon, Kyriakos Xymitiris, dans les premières heures qui ont suivi l'explosion, qui dépasse de loin les limites morales que ces hommes sans scrupules, qui prônent la démocratie et la légalité, prétendent invoquer et protéger. Mais aussi la responsabilité de l'ordre de prélèvement d'un échantillon d'ADN alors que j'étais encore inconsciente à l'hôpital Evangelismos. Des responsabilités pour le fait qu'une fois de plus, comme tant d'autres fois au cours de ses années d'action, l'antiterroriste constitue le fer de lance de la répression par la surveillance, les poursuites et l'emprisonnement d'innombrables militantes.

28/03/2025 - Athènes : incendie de voitures de la compagnie des eaux d'Athènes
30/03/2025 - Narni, Italie : placement d'un dispositif incendiaire à la faculté des "Sciences de l'investigation et de la sécurité".
31/03/2025 - Athènes : Intervention aux bureaux du journal Efsyn
02/04/2025 - Athènes : Intervention aux bureaux de l'Association des journalistes
03/04/2025 - Athènes : Intervention à l'Association médicale
03/04/2025 - Thessalonique : Incendie d'un véhicule d'agence de location de voitures
08/04/2025 - Athènes : Intervention aux bureaux d'Amnesty International
11/04/2025 - Athènes : Intervention au bureau du vice-ministre de la Santé
11/04/2025 - Athènes : Bombe devant les bureaux de Hellenic Train
15/04/2025 - Sykies: Attaque incendiaire de la maison d'un flic
17/04/2025 - Athènes : Serie d'attaques (supermarchés, bureau du parti ND, banque, voiture diplomatique, appartements de luxe)
17/04/2025 - Athènes : Rassemblement en centre-ville
29/04/2025 - Thessalonique : Disitributeurs de billets cassés
14/05/2025 - Athènes : Double incendie aux domiciles d'un député et d'un policier
18/05/2025 - Athènes : Série d'attaques incendiaires (maison d'un journaliste, maisons de 2 juges, maison du president de l'EODASAAM)
20/05/2025 - Santiago : Attaque explosive contre le laboratoire Abbat (vend des pillules contraceptives défectueuses)
28/05/2025 - Volos : Bonbonnes de gaz devant l'Alpha Bank
29/05/2025 - Berlin: Réouverture du squat de Meuterei à la mémoire de Kyriakos
05/06/2025 - Alimos : Attaque incendiaire contre la Direction des transports et des communications
09/06/2025 - Thessalonique : Attaque incendiaire sur la maison

31/12/2024 - Berlin : Incendie d'une voiture Siemens
25/01/2025 - Athènes : Attaque contre la chaîne de télévision
Action 24 à coups de marteau et peinture
30/01/2025 - Thessalonique : Intervention devant des bureaux de la
chaîne de télévision ERT3
01/02/2025 - Thessalonique : Intervention à un concert
05/02/2025 - Athènes : Incendie d'un distributeur de billets de la
banque nationale
07/02/2025 - Thessalonique : Rassemblement et banderole
07/02/2025 - Athènes : Rassemblement et plaque commémorative
pour Kyriakos X.
08/02/2025 - Berlin : Manifestation sauvage
08/02/2025 - Volos : Rassemblement
08/02/2025 - Athènes : Manifestation en centre-ville
15/02/2025 - Montreuil : Marche sauvage avec tags et feux
d'artifice
19/02/2025 - Kaisariani : Incendie d'une camionnette COSMOTE
(entreprise de télécommunications)
24/02/2025 - Berlin : Incendie de 2 grues de Strabag, engins
incendiaires sur les câbles d'une ligne ferroviaire de fret
26/02/2025 - Athènes : Engin incendiaire contre la maison d'une
députée
03/03/2025 - Thessalonique : Incendie d'une camionnette d'Avance
(agence de tourisme)
04/03/2025 - Athènes : Destruction des vitres de la voiture de
l'ambassadeur d'Hongrie
09/03/2025 - Breme, Allemagne : Incendie de 4 banalisées de la
police
17/03/2025 - Berlin : Attaque au marteau du profiteur de guerre
FERCHAU
18/03/2025 - Athènes : Attaque d'une banque Volkswagen et de 2
magasins Lidl
21/03/2025 - Thessalonique : Intervention à l'Association médicale
24/03/2025 - Athènes : Rassemblement à la prison de Korydallos

En revanche, moi je serai présente. Je serai là pour assumer les
responsabilités qui m'incombent, pour défendre le choix politique
d'être là où j'étais le 31 octobre. Je serai là pour me tenir face à un
mécanisme qui prouve chaque jour sa partialité et qui, depuis des
décennies déjà, déchaîne toute sa vengeance contre les militantes.
Malgré toutes les conséquences possibles, je défendrai fièrement les
choix de mon compagnon, la nécessité de lutter par tous les moyens,
la gravité de ce choix et l'empreinte qu'il laisse. Et je serai là, car
l'espace politique auquel j'appartiens depuis les 15 dernières années
de ma vie est animé par d'autres valeurs et principes que ceux que
promeut le système. Il ne rejette pas la responsabilité sur les autres
comme le fait quotidiennement le gouvernement, il ne défend pas le
copinage et l'intérêt individuel comme le promeut le système, et il
ne choisit pas le chemin facile de l'égoïsme comme le font ses
représentants.

Je ne me présenterai pas au procès pour baisser la tête, ni pour
renier mes idées et mes responsabilités. Mais je ne leur accorderai
pas un seul jour de liberté de plus pour des actes que non seulement
je n'ai pas commis, mais pour lesquels il n'existe aucune preuve à
l'appui. L'enjeu du procès est d'ailleurs avant tout la préservation de
la mémoire révolutionnaire de notre compagnon. La présentation
de tous ces éléments qui font de lui un compagnon et une personne
si indispensable et unique. Pour moi, tel est l'enjeu de ce procès : la
préservation de l'image de notre compagnon Kyriakos tel que nous
l'avons connu, appris à le connaître et vécu. En tant que personne
profondément révolutionnaire qui, au-delà de son engagement et de
sa présence sur le terrain, a décidé d'intensifier son mode d'action
malgré les conditions défavorables qui prévalent. C'est pour moi le
legs que j'espère voir naître d'un tel procès. Celui du dévouement et
de la foi dans la vision révolutionnaire, même face au plus grand
des défis. De la solidarité et de la défense des principes qui nous
poussent sans relâche et de manière concrète à lutter contre ceux

qui oppriment nos vies, aux côtés de toutes celles et ceux qui se battent par tous les moyens. De la dignité et de la fierté qui reviennent à notre espace politique, des rangs duquel jaillissent des militantes comme Kyriakos. Des personnes qui ne capitulent pas, qui ne font pas de compromis, dont le regard étincelant suffit à éclairer même le plus difficile des chemins.

Mais Kyriakos sera là lui aussi. C'est là que battra son cœur. À mes côtés et aux côtés de toutes les accusées. Aux côtés de ses compagnon-nes. Il sera là parce qu'il sait que la lutte pour la mémoire est une affaire collective et qu'elle n'est pas seulement nécessaire, mais indispensable. Indispensable pour qu'un mouvement existe et ait un avenir. Car ce sont les histoires de celles et ceux qui sont tombés qui ont inspiré d'autres à se lever. Et même si le poids de nos pertes nous met à genoux, il suffit de jeter un coup d'œil à ce regard étincelant pour que la fatigue s'allège et que la peur s'estompe. Et si, un jour, nous sommes découragées, il suffit d'un regard sur son sourire sincère pour nous rappeler que tout n'est pas fini.

Avec Kyriakos à nos côtés, c'est à nous, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des murs, de renverser le cours du procès, tant avant qu'au cours de celui-ci. De mettre un frein à l'injustice devenue loi, à la partialité devenue habitude. Nous devons considérer la justice comme un champ de bataille et le procès comme affrontement politique. Puisque le terrain est déjà miné, c'est un combat inégal, dans lequel il n'y a toutefois pas de compromis possible. Soit on abandonne, soit on se bat jusqu'au bout. Et ce que je peux affirmer avec certitude, c'est que moi-même, et certainement Kyriakos, choisirions la deuxième option. Notre cause est juste, nous vaincrons.

KYRIAKOS XYMITIRIS PRÉSENT
HONNEUR À LA COMPAGNONNE ANARCHISTE SARA

22/11/2024 - Java oriental, Indonésie : Incendie d'un bâtiment du campus de l'université
24/11/2024 - Chili : Molotovs contre la police
24/11/2024 - Volos : Manifestation contre la détention de Romanos
25/11/2024 - Lincolnshire, UK : Incendie de deux camions d'abattoirs
26/11/2024 - Breme, Allemagne : Attaque incendiaire contre le siège d'OptoPrecision (technologies de surveillance pour la police et l'armée)
28/11/2024 - Rome : Incendie de 16 camionnettes de Italferr (ingénierie ferroviaire, appartient à l'Etat)
02/12/2024 - Berlin : Incendie de 17 bétonnières sur 2 sites industriels
02/12/2024 - Toulouse : Incendie de 3 transformateurs électriques d'un site regroupant des entreprises d'armement
03/12/2024 - Athènes : Engin incendiaire contre un fond d'assurance
10/12/2024 - Hambourg : Incendie de la pompe à chaleur du ministre pour l'environnement de Hambourg
12/12/2024 - Athènes : Rassemblement à la prison de Korydallos
13/12/2024 - Athènes : Incendie de véhicules d'ELTA (La Poste)
13/12/2024 - Bandung : Attaque incendiaire d'un poste de police
14/12/2024 - Athènes : Attaques contre la gentrification d'Exarcheia (hôtel, magasin de vêtements)
17/12/2024 - Tasikmalaya, Indonésie : Attaque incendiaire d'un poste de police
18/12/2024 - Athènes : Série d'attaques de supermarchés
18/12/2024 - Athènes : Série d'incendies de véhicules
23/12/2024 - Athènes : Attaque incendiaire d'une agence immobilière
28/12/2024 - Athènes : Série d'incendies de véhicules
31/12/2024 - Ile-de-France : Feux d'artifice devant des prisons et des CRA
31/12/2024 - Berlin : Barricade de pneus enflammés

Liste non-exhaustive d'actions solidaires :

27/06/2024 - Athènes : Attaque incendiaire de la maison et de la garde policière de la présidente de la Cour Supreme
30/10/2024 - Rome : Incendie de panneaux electriques d'un McDo et tags
02/11/2024 - Athènes : Rassemblement devant l'hôpital Evangelismos
04/11/2024 - Athènes : Rassemblement devant l'hôpital Evangelismos
04/11/2024 - Athènes : Rassemblement devant le commissariat
05/11/2024 - Athènes : Intervention à l'association médicale
05/11/2024 - Patras : Intervention à l'association médicale
05/11/2024 - Thessalonique : Intervention à l'association médicale
07/11/2024 - Heraklion : Intervention à l'association médicale
08/11/2024 - Thessalonique : Interventions dans trois hopitaux
08/11/2024 - Volos : Intervention a l'Association medicale de Volos
08/11/2024 - Athènes : Intervention aux bureaux de l'association des journalistes d'Athènes
08/11/2024 - Chania : Intervention a l'Association medicale
08/11/2024 - Zografou : Incendie d'un bâtiment de l'université polytechnique
09/11/2024 - Athènes : Rassemblement devant l'hôpital Evangelismos
10/11/2024 - Athènes : Manifestation - service mémoriel politique de Kyriakos
11/11/2024 - Athènes : Rassemblement à la prison de Korydallos
16/11/2024 - Ioannina : Serie d'attaques (banques, hotel)
16/11/2024 - Thessalonique : Rassemblement au Polytechnique
16/11/2024 - Thessalonique : Attaque avec des bombes de peinture contre les bureaux de la chaine de television ERT3
17/11/2024 - Toulouse : Incendie de vehicule d'une compagnie d'énergie
22/11/2024 - Thessalonique : Intervention devant le tribunal

ARDIZZONE ET AU COMPAGNON ANARCHISTE
ALESSANDRO MERCOGLIANO
ÉTAT ET CAPITAL LES SEULS TERRORISTES

*Marianna Manoura
Prison pour femmes, Korydallos, 28 mars 2026*

Si on prend peur aujourd'hui, on prendra peur demain et pour toujours - Lettre de Dimitra au début du procès d'Ambelokipi

Il a finalement fallu 512 jours pour que les autorités compétentes décident qu'il était temps de juger notre affaire, l'affaire d'Ampelokipoi. À peine un souffle avant l'expiration du délai de 18 mois. Non pas parce que l'instruction était réellement interminable, ni parce que de nouveaux éléments apparaissaient sans cesse entre-temps. Dès le tout début, les faits étaient à peu près les mêmes. Le choix de fixer la date du procès à la dernière minute n'était toutefois ni fortuit ni procédural. Il s'agissait d'un choix purement politique, d'une manœuvre délibérée visant à faire passer la procédure en urgence et à obtenir, avec autant de rapidité, la décision souhaitée. Néanmoins, dans ce dernier texte que je rédige avant le procès, je ne m'attarderai pas en détail sur les pratiques et les manœuvres auxquelles recourent les autorités judiciaires à notre rencontre. Celles-ci sont déjà connues de quiconque souhaite s'en informer. Mon objectif est de replacer les choses dans leur juste perspective, contre la version fabriquée de toutes pièces que la brigade antiterroriste a d'abord tenté d'imposer, puis l'instruction et les procureurs. C'est pourquoi je veux et je dois parler de ce qui s'est déjà passé et de ce qui va suivre.

Dans deux jours, je comparaitrai devant ce tribunal, car il y a un an et demi, j'ai prêté les clés d'un appartement à mes ami-es et compagnon-nes, Kyriakos et Marianna, afin qu'ils puissent

accueillir des connaissances.

Je me retrouverai devant ce tribunal, accusée de terrorisme, avec des chefs d'accusation d'appartenance et de participation à une organisation inconnue, à la structure inconnue, aux rôles inconnus, à la durée inconnue, ainsi que de fabrication, acquisition et détention de matières explosives et d'armes. Un acte d'accusation rédigé en une nuit, s'appuyant sur des éléments inconsistants, qui, deux mois avant le procès, a commencé à s'effondrer avec le retrait des accusations relatives à cette explosion et à ces dégradations.

Ou, pour être plus précis, les seuls « éléments » sur lesquels s'est appuyée l'antiterroriste pour monter ce dossier d'accusation étaient la criminalisation d'actes quotidiens, la criminalisation des convictions politiques et la criminalisation des relations amicales et entre compagnon-nes.

Rien de plus, rien de moins.

Ainsi, notre affaire n'a pas seulement un passé qui remonte déjà à un an et demi, mais aussi un avenir. Un avenir indissociable de la lutte.

C'est pourquoi, dans deux jours, je me présenterai devant ce tribunal pour mener mon propre combat, en défendant mon identité anarchiste, la lutte révolutionnaire radicale, mes relations avec mes ami-e-s et mes compagnon-nes, et surtout la mémoire de mon compagnon, Kyriakos Xymitiris.

Je me présenterai devant ce tribunal pour me battre jusqu'au bout pour ma liberté — une liberté que je ne leur céderai pas, pas même un jour de plus que les 512 qu'ils m'ont déjà enlevés. Et si l'on accorde une couverture institutionnelle à l'antiterroriste pour qu'elle puisse fabriquer des accusations de cette manière, alors la

l'enquête, pour lesquels il a été décidé que tous les objets seront rendus aux personnes relaxées, tandis que tous les objets confisqués des personnes jugées coupables (même ceux n'étant pas liés aux actes condamnés) ne seront pas rendus. La condamnation de Dimitra est par ailleurs largement motivée par sa position au tribunal, pour ne pas avoir compromis sur ses idées anarchistes et pour les avoir largement développées au cours du procès. A l'annonce de la condamnation, il y aurait eu des affrontements mineurs avec la police et utilisation de gaz lacrymogènes devant le tribunal.

LE SEUL TERRORISTE EST L'ETAT
FEU A TOUTES LES PRISONS
LIBERTE POUR LES COMPAGNONNES EMPRISONNEES
DANS L'AFFAIRE D'AMPELOKIPI
KYRIAKOS XYMITIRIS POUR TOUJOURS L'UN DES NOTRES

contre celle-ci, et demandent ainsi la relaxe et libération de Dimitra.

Les avocats de Nikos Romanos discoursent sur la présomption d'innocence, et sur le fait que Nikos et A.K. auraient dû être acquittés avant même d'arriver devant le tribunal, que la procédure normale aurait été de les convoquer comme témoins. Qu'aucun lien, même très faible, ne relie la découverte de l'empreinte partielle de Nikos au reste de l'acte d'accusation. Ils décrivent ensuite un rapport sur les empreintes digitales disculpant certaines des analyses et conclusions menées. Ils demandent logiquement la relaxe.

** Déclaration finale de Dimitra [encore non-traduite]*

** Déclaration finale de Marianna [encore non-traduite]*

Sentence et rendu du procès

La douzième et dernière audience du procès de l'affaire Ampelokipi a eu lieu ce vendredi 24 avril. La décision du tribunal y a été rendue : Dimitris P., Nikos Romanos et A.K. ont été jugés innocents à cause de doutes persistants (après 18 mois de détention préventive !), les compagnonnes Marianna Manoura et Dimitra Zarafeta ont été jugées coupables. Le total des peines des deux compagnonnes s'élève à 19 ans de prison pour Marianna et 8 ans pour Dimitra. Elles ont ainsi été condamnées pour les faits suivants : formation et appartenance à une organisation terroriste ; fabrication d'un engin explosif pour le compte d'une organisation terroriste ; fabrication et possession d'engin explosifs mettant en danger la vie d'autrui ; explosion utilisant des matières explosives; dommages importants à des biens d'autrui causés à l'aide de matières explosives. Aucune circonstance atténuante n'a été retenue pour Marianna, et quant à Dimitra seule la bonne conduite en prison a été retenue.

Il a été demandé le retour des objets confisqués par la police pour

responsabilité de ma éventuelle condamnation pour une accusation que je nie incombera à la composition actuelle de la cour.

Cela concerne également toutes celles et tous ceux qui ressentent que derrière les barreaux, il n'y a pas seulement des prisonnières, mais aussi une partie d'elles-mêmes ; celles et ceux qui restent présent-e-s sur tous les fronts de la lutte radicale. Car c'est aussi à elles et eux qu'il revient d'ériger un rempart, de ne pas laisser l'injustice devenir loi.

Malgré tout, dans deux jours, je me retrouverai devant ce tribunal, qui revêt une importance bien plus grande que celle des accusations et des qualifications juridiques. Car au cœur de cette procédure, il y a aussi une perte. Il y a la mémoire de notre ami et compagnon, Kyriakos Xymitiris, une mémoire qui ne tient dans aucun dossier judiciaire. C'est précisément pour cette raison que ce tribunal a une importance qui dépasse les limites d'un procès ordinaire. C'est pourquoi les enjeux de cette procédure sont plus importants qu'il n'y paraît. Car dans ces salles, je ne défendrai pas seulement ma propre personne, mais Kyriakos lui-même. Je parlerai de mon ami et compagnon selon mes propres termes, non pas avec le langage du pouvoir, ni à travers les filtres du dossier judiciaire, mais à travers la vie qu'il a menée, les combats qu'il a livrés et ce qu'il a choisi de défendre tout au long de sa vie, en y consacrant toute son existence. Son absence est en même temps une présence profonde et intense ; car il existe des gens comme Kyriakos qui, même lorsqu'ils ne sont plus là, continuent d'éclairer le chemin et de montrer, par leur vie même, pourquoi vaut la peine de se tenir debout.

Ainsi, mon ami et compagnon Kyriakos Xymitiris sera là, dans cette boule dans ma gorge, dans la force que je trouve pour ne pas céder, dans le besoin de garder vivants tout ce que nous avons partagé et tout ce qu'il a défendu. Il sera avec moi, à mes côtés, comme une main sur mon épaule, comme un souffle qui me rappelle que rien

n'est fini et que la lutte continue.

KYRIAKOS XYMITIRIS PRÉSENT
HONNEUR POUR TOUJOURS À LA COMPAGNONNE
ANARCHISTE SARA ARDIZZONE ET AU COMPAGNON
ANARCHISTE ALESSANDRO MERCOGLIANO

Dimitra Zarafeta
Prison pour femmes, Korydallos, 30 mars 2026

accusée d'une part disproportionnée des faits. Il a aussi été rappelé que la seule raison pour laquelle cette affaire se fait sous le coup de la loi anti-terroriste est due aux idéologies des accusé.e.s, et d'autres rappels sur l'arbitraire de cette loi et les témoins qui ont été appelé.e.s pour souligner le mode opératoire de l'anti-terroriste et les nombreuses mises en accusation abusives qu'elles mettent en avant. Enfin, ils contestent nombre des hypothèses émises par la procureure dans ses réquisitions. Ils font enfin un détour sur les « moyens légaux » à disposition et leur utilité, utilisant par exemple l'exemple de l'inefficacité des « moyens légaux » pour mettre fin au génocide en Palestine ou de comment mettre fin à l'arbitraire de l'anti-terroriste...

Les avocats de Dimitris rappellent que son nom n'a été mentionné que trois ou quatre fois dans toute la durée du procès. Il rappelle que la seule implication de Dimitris est lié à sa relation avec Dimitra, et qu'il n'a aucun autre lien avec le reste de l'affaire, devant mener logiquement à sa relaxe pour qu'il ne perde pas un mois de plus en prison.

Les avocats de Dimitra s'attaquent à leur tour à l'article 187A, qui est « un tissu d'imprécisions » par « choix délibéré » pour « accuser sans preuve et pénaliser l'accusé.e ». Ils rappellent le contexte des législations antiterroristes dans le monde occidental, des raisonnements idéologiques derrière la poursuite de tel ou tel fait avec celles-ci, et de ce qui n'est pas poursuivi et donc pas considéré comme terroriste tels que l'enlèvement de Maduro, le blocus naval de Cuba, l'assassinat du dirigeant de l'Iran, les assassinats au Liban, etc... Ils précisent que la loi anti-terroriste ne sert qu'à poursuivre les opposants politiques et à instrumentaliser des faits. Ils contestent les théories et suppositions de la procureure quant à l'implication et au rôle de Dimitra, les éléments arbitraires qui ont été ajoutés et la faiblesse des « preuves » (qui sont plutôt des soupçons et indices mis ensemble pour faire des hypothèses)

réalisation de son objectif principal : la criminalisation de la lutte armée, composante du mouvement anarchiste multiforme, ainsi que la punition exemplaire de celles et ceux qui la défendent de quelque manière que ce soit, y compris en perpétuant la mémoire du compagnon anarchiste et combattant armé Kyriakos Xymitiris.

En la personne de Dimitra, la vindicte d'État se manifeste contre une compagnonne qui a choisi de prendre position, de s'exprimer, de se défendre, au lieu de suivre la voie du silence ou de renoncer aux relations de camaraderie avec Marianna et Kyriakos.

Dixième et onzième audiences, 22 et 23 avril – Déclarations des avocats de la défense

Les avocats de Marianna commencent leurs discours sur divers points juridiques et légaux. Ils reviennent aussi longuement sur l'historique de la loi anti-terroriste 187A, élaborée en Grèce sur la base de la loi relative au crime organisé en 2004. Ils discutent de l'inconstitutionnalité de l'article et de ses imprécisions. Ils précisent que c'est le premier procès anti-terroriste où aucun témoin policier ne s'est présenté, et que l'accusation et l'enquête restent remplies d'incertitudes non défendues compte-tenu de l'absence de policiers de l'anti-terroriste pour expliquer certains points. Ils soulignent les nombreuses incertitudes dans les raisonnements de la procureure et de l'enquête, et de l'absence de conclusions définitives sur de nombreux points (dont la présence d'un engin explosif improvisé, les qualifications sur l'existence d'une organisation terroriste...), menant à des demandes de relaxe sur certains points. Ils précisent que les dommages causés aux résident.es sont désormais largement imputables aux autorités et au gouvernement qui laissent trainer les travaux menant à l'innoculation de l'immeuble encore aujourd'hui. Ils précisent que le fait que Marianna assume ses responsabilités et fasse passer la mémoire de Kyriakos avant sa propre défense ne doit pas mener à ce qu'elle soit

1ère audience – 01/04/2026

Une grande foule de personnes et de compas dans le tribunal. Des flics anti-terroriste à l'intérieur et des flics anti-émeute à l'extérieur. Il y a 14 témoins de l'accusation et 32 témoins de la défense.

La défense a commencé en faisant deux objections :

– Une objection de la défense [de Marianna, rejointe par celle de Dimitra] par rapport au fait que le tribunal n'aurait pas les compétences pour juger l'affaire, qui l'est sous l'Article 187A (la « loi-terroriste » du code pénal grec qui a trait aux actions et organisations terroristes) en argumentant qu'elle devrait l'être par un jury mixte dans une cour politique, puisqu'à aucun moment l'accusation ne définit quel acte ni quelle organisation justifie l'Article 187A, ni quelle organisation a été mise en danger, ni le moment de création de la présumée « organisation » terroriste. Les avocat.e.s de la défense ont dénoncé en détail l'usage des lois anti-terroristes et des conséquences que celles-ci ont. , argumentaire qui sera repris tout au long du procès (notamment compte-tenu du fait que cette loi est principalement utilisée contre les anarchistes).

– Une objection de procédure a été faite compte-tenu de l'état de santé de la compagnonne anarchiste Marianna Manoura lors de son premier interrogatoire à l'hôpital. L'arrestation aurait été basée sur cet interrogatoire. Un docteur qui suit Marianna depuis un an et qui connaissait son dossier médical, a témoigné qu'elle n'était pas en état de témoigner au moment des faits [juste après avoir repris conscience à l'hôpital].

Toutes les objections ont été rejetées, sans que ce ne soit particulièrement justifié.

Première prise de parole de Marianna :

Je suis une anarchiste et Kyriakos Xymitiris était un anarchiste, nous étions dans cet appartement. Kyriakos Xymitiris, en tant que combattant armé, a pris des décisions spécifiques qui l'ont amené jusqu'à cet appartement et, moi, en tant que compa, j'ai pris d'autres décisions pour l'aider. Ces décisions étaient à la fois conscientes et politiques. » Elle a déclaré que cette affaire était purement politique, rendant la cour actuelle incompétente à la juger, évoquant le fait que des cours spécifiques amènent des enquêteurs spécifiques et des lois spécifiques. En substance, que le cheminement politique était reconnu, sans reconnaître le contexte politique. « Si aider mon partenaire, bien que nous ne soyons ni un groupe ni une organisation, constitue un crime politique, alors la cour compétente est le Jury Mixte. » Que, de cette façon, une tentative était faite de dépolitiser l'action révolutionnaire, en ne reconnaissant pas l'ennemi interne ni le statut de prisonnier politique. Que c'est ce que l'on appelle un régime d'exception, où un cadre spécifique est déployé pour le traitement criminel de l'ennemi interne, sans jamais le nommer ainsi. « J'essaierai lors de ce procès de démontrer qu'il y a ici deux camps en guerre, et que dans cette guerre je dispose de la position de prisonnière politique. »

Marianna a de nouveau témoigné un peu plus tard :

« Aux résident.e.s de l'immeuble, j'aimerais dire que l'explosion n'était pas le résultat d'un plan prévu. Elle a eu pour conséquences la mort du compagnon anarchiste Kyriakos Xymitiris et des blessures graves pour moi-même. Nous ne voulions sous aucune circonstances causer des dommages et de la destruction aux gens, alors que les conditions matérielles et sociales sont déjà mauvaises. Quand le milieu anarchiste politique attaque, il prend des mesures pour protéger les gens, il refuse politiquement de causer des dommages collatéraux. Nous utilisons les moyens à notre disposition uniquement contre le système.

formation de l'organisation terroriste, cherchant à élever la compagne Dimitra au rang de membre occupant une position centrale.

L'argument principal portait sur son affirmation selon laquelle toute la planification (pour la fabrication, selon la procureure, de l'engin explosif qui a détoné lors de l'explosion) avait été faite sur la base de l'agenda de la compagne.

Même la situation géographique de l'appartement a été jugée non fortuite et d'une importance stratégique pour l'organisation, car il se situe parmi de nombreuses « cibles potentielles ». Dans ce contexte, le rôle de Dimitra s'en est trouvé renforcé, puisqu'elle était liée à cet appartement dès le départ.

Concernant les cibles, par des insinuations non fondées et sans lien avec l'histoire des organisations révolutionnaires armées, la procureure tente de dépolitiser l'action révolutionnaire armée devant le tribunal, citant hôpitaux, hôtels, etc. comme cibles potentielles. Ces cibles n'ont aucun rapport avec l'histoire du mouvement révolutionnaire et reflètent davantage les objectifs des États (voir les bombardements d'hôpitaux et d'écoles par l'État d'Israël, allié de l'État grec). Dans le même ordre d'idées, elle interprète l'article 187A, qui inclut les banques parmi les organisations susceptibles d'être protégées.

Une autre innovation réside dans le fait qu'elle a évoqué la durée de l'organisation comme sa finalité première, et non comme une condition de sa documentation légale.

Selon l'interprétation du procureur, la mise en avant de la compagne Dimitra comme figure clé est instrumentalisée pour servir l'acte d'accusation rédigé par le département antiterroriste. L'objectif final est l'application de l'article 187A et, par extension, la

9ème Audience - 21 avril

L'audience du 21 avril (jour 9) a été consacrée aux réquisitions et discours du Procureur, ainsi que les discours de certains des avocats de la défense. Dans celui-ci, le Procureur demande notamment la relaxe de trois des inculpé.e.s (Nikos Romanos, A.K., Dimitris) faute de preuve les reliant plus particulièrement à l'explosion ou aux autres inculpé.e.s. Il charge cependant la compagne Dimitra bien au-delà de ce qui est dans le dossier et les preuves, en faisant une membre centrale de la supposée organisation terroriste (et explicitant au passage une théorie comme quoi il y aurait deux autres membres inconnus à cette organisation, basée sur l'existence de téléphones utilisés seulement le 31 octobre, dont certains ont été retrouvés et d'autres non). Le procureur a demandé la condamnation de Dimitra pour avoir « rejoint et formé une organisation terroriste », d'après l'article 187A, et pour « l'acte terroriste de fabrication d'un engin explosif destiné à approvisionner une organisation terroriste ». Il demande la condamnation de Marianna pour les mêmes chefs d'accusation et y ajoute « la fourniture et la fabrication d'explosifs en grande quantité, mettant en danger la vie d'autrui », « d'avoir provoqué une explosion en complicité, mettant en danger la vie d'autrui », « d'avoir causé des dommages importants à des biens d'autrui à l'aide de matières explosives ». En somme, le procureur vise, en s'appuyant sur les accusations de l'anti-terroriste, à criminaliser et punir le fait de porter des idées anarchistes, le fait de défendre la lutte armée en tant que part intégrante du mouvement anarchiste, et le fait de défendre la mémoire du compagnon Kyriakos.

Bref commentaire sur le discours du procureur – neuvième audience, 21 avril

Dans une interprétation excessivement large des intentions et du lien entre les événements, le procureur a tenté de documenter la

Je remercie les deux personnes qui m'ont aidée immédiatement après l'explosion. Celle-ci a été exploitée par l'Etat dès le début. Je ne prétendrais pas que c'est un complot, je prends la responsabilité politique pour les actions, mais je ne gâcherais pas ma liberté pour des choses que je n'ai pas faites. Mon compagnon, Kyriakos Xymitiris, a perdu la vie pour un monde meilleur. Sa mort a été instrumentalisée et dénigrée, à travers l'accusation de l'explosion, et les sous-entendus de l'unité anti-terroriste que Kyriakos savait ce qui allait se passer. Kyriakos, en tant que sujet politique, adorait la vie, pas seulement la sienne mais aussi celle des autres. En tant qu'être humain, il n'aurait jamais voulu que des personnes ordinaires aient à porter le poids des dégâts sur leur logement.

Je ne rends de compte à aucun tribunal, seulement à mes compagnon.nes.

La tenue de ce tribunal est entre vos mains, que vous suiviez les ordres de l'anti-terrorisme, ou que vous jugiez en se basant sur les faits réels. Je prends la responsabilité politique de tout ce qui est de ma responsabilité. Je dédie chaque minute de ce procès à la mémoire de Kyriakos, qui était un homme sublime et un révolutionnaire sensible. Le 31/10 est un point de rupture pour moi, à la fois pour le poids moral des dégâts à l'immeuble d'habitation et pour ma perte. Je le préserverais, pour préserver la mémoire de Kyriakos, ses choix, et ma place à ses côtés. »

La compagne anarchiste Dimitra a témoigné :

« Je nie toutes les accusations.

Laissez-moi mentionner la mémoire de mon compagnon, Kyriakos Xymitiris. L'action politique, l'amitié et les relations politiques sont criminalisées.

La privation de ma liberté est de la responsabilité du tribunal, qui permet à de telles affaires d'exister.

Je m'excuse à la famille qui possède l'appartement, puisque, sans le savoir, je les ai mis dans une position difficile à la fois à cause des dégâts et du contact avec le mécanisme répressif. »

Il y a eu des témoignages du propriétaire de l'immeuble et de propriétaires d'appartements. Un avocat de résident.e.s a déclaré qu'il respectait la position de Marianna mais lui demandait des dommages et intérêts civils, que le président de la cour a considéré comme non pertinents pour ce procès. Il y a eu des débats sur le fait que seule une partie de l'immeuble serait rendue inutilisable, de l'absence du rapport d'expert sur les dégâts dans le dossier, sur la situation des résident.e.s de l'immeuble, sur l'avancée des travaux. Les témoins ont généralement déclaré n'avoir rien remarqué de suspect, ni ne reconnaître les compagnon.ne.s accusé.e.s, ni n'avoir de plaintes sur ce qu'il se passait dans l'appartement.

2ème audience – 02/04/2026

Il y a eu la suite des questions aux témoins de l'accusation, notamment le propriétaire d'un appartement au même étage, auquel le tribunal a demandé des informations sur l'état de l'immeuble et l'étendue des dégâts, si les travaux ont avancé, et sur qui couvrirait les coûts pour reloger les résident.e.s de l'immeuble à l'hôtel. Ce premier témoin a menti en parlant de son expérience à l'hôtel, alors qu'elle ne vivait pas dans l'appartement. Elle a déclaré n'avoir rien vu de suspect dans les jours précédents. D'autres témoins de la défense ont été interrogés, des locataires ou propriétaires d'appartements de l'immeuble. La procureure a essayé de relier les intérêts des résident.e.s souffrant des dégâts à une condamnation des accusé.e.s sous l'article 187A (anti-terroriste). D'après un.e avocat.e de Marianna, cette suite de questions vise à

condoléances aux proches de Kyriakos et en leur adressant son respect.

* Déclaration de A.K. : Il déclare ressentir une profonde injustice sur le fait d'être en prison depuis un an et demi pour des faits qu'il n'a pas commis, alors qu'il n'a jamais été en contact avec des armes. Que l'absurdité de l'accusation le mène seulement à mener des hypothèses, ne pouvant pas expliquer ou retracer comment un sac, communément utilisé au vu des nombres empreintes, avec son empreinte a pu se retrouver là. Il décrit que son père est parti travailler à l'étranger pour gagner de l'argent pour le soutenir pendant son incarcération, et que sa vie a complètement été interrompu et perturbé par son incarcération. Suite à des questions sur ses liens avec le mouvement anarchiste (il précise qu'il appartenait au milieu militant étudiant plus large pendant ses études), il décrit une autre affaire sur un incident en 2020 pour lequel il est poursuivi et attend d'être innocenté. C'est lors de cette affaire qu'il a fourni ses empreintes digitales et son ADN, qui ont mené à ce que celles-ci puissent être retrouvées sur le sac. Il précise que le sac ne pouvait qu'avoir contenu d'autres choses avant, et que seul ça expliquerait qu'il y ait autant d'empreintes dessus, dont les siennes et celles de Nikos Romanos. Il décrit le moment où il a appris les faits de l'explosion, l'arrestation de son ami Nikos Romanos et le fait qu'il soit allé le visiter avec son compagnon en garde à vue.

* Les avocats de Dimitra ont pointé du doigt que certains des chefs d'accusation devraient être absorbés par l'article 187A puisqu'ils concernent des « actes terroristes », ont encore une fois répété que les faits attribués par l'accusation n'étaient pas suffisants pour poursuivre sous la loi anti-terroriste, et que vu qu'aucun fait n'est contesté par aucun.e des inculpé.e.s du procès, celui-ci est entièrement basé sur une interprétation des intentions.

telle affaire qui a coûté une vie, rappelle qu'il n'a rien à voir avec tout ça, décrit ses liens avec les co-inculpé.e.s (sa relation avec Dimitra, le fait qu'il avait déjà rencontré Marianna et Kyriakos via Dimitra, sa non-connaissance de Nikos et A.K.). Il décrit le déroulé des événements de son côté, par rapport au retour de Dimitra en Grèce et à la remise de clés en amont, des événements du 31 même lorsqu'il a appris la nouvelle de l'explosion par Dimitra, et du fait qu'il s'est rendu à la police anti-terroriste le lendemain. Il décrit les conséquences sur le plan personnel, familial et professionnel qu'ont eu les 17 mois d'incarcération, sa bonne conduite et ses activités en prison, les mensonges des médias à son sujet. La procureure le questionne sur le fait qu'il y avait des brochures [anarchistes ou sur des anarchistes, comme par exemple une brochure sur Andreas Floros] chez lui, qu'il justifie par le fait qu'elles lui ont été données par des connaissances ou lors de rassemblements.

* Déclaration de Nikos Romanos : Il réitère qu'il n'a rien à voir avec cette affaire et a subi 18 mois de détention arbitraire et abusive, que tout cela est le fruit d'une vengeance de l'Etat. Il raconte ses difficultés liés à sa réinsertion après sept ans en prison, décrivant la réalité de l'emprisonnement et de comment il a tenté d'y remédier, de sa participation à des manifestations et notamment pour les droits des prisonnier.e.s. Il décrit son arrestation et l'instrumentalisation de cette affaire et des événements qui ont eu lieu, par les médias et la police notamment, ainsi que de l'absurdité des poursuites pour des empreintes sur un sac en contenant de nombreuses autres. Les questions portent encore une fois sur les différentes hypothèses ayant menées à ce qu'un sac avec son empreinte se retrouve dans l'appartement, sur les trajectoires du sac... Il précise qu'il ne connaissait que A.K., qu'il a rencontré Marianna et Dimitra au premier jour du procès, qu'il a seulement rencontré Dimitris au début de leur détention provisoire, étant enfermés dans le même quartier, et qu'il n'a jamais rencontré ni entendu parler de Kyriakos. Il termine en adressant ses

exploiter l'explosion pour asseoir une « supériorité morale » de l'appareil d'Etat et de l'entreprise TERNA (qui est en charge des travaux et de gérer l'immeuble), alors que les témoignages montrent que peu de démarches ont été entreprises pour réparer l'immeuble ou transmettre les informations nécessaires aux résident.e.s. Il continue en déclarant que des études montrent qu'il aurait été possible de réparer les dégâts à l'immeuble en 20 jours, mais que rien n'a été fait en 1 an et demi, dans une tentative d'exploiter politiquement l'incident, de souligner et stigmatiser l'ennemi intérieur, pour créer une image déformée des dégâts à l'immeuble et des dangers qui en suivent.

Marianna a ensuite fait sa déclaration. Elle s'est de nouveau excusée auprès des résident.e.s de l'immeuble. Elle a déclaré que le compagnon Kyriakos Xymitiris n'aurait jamais voulu mourir ni que quiconque souffre, qu'il avait toujours lutté pour la vie. Elle a déclaré que c'était la raison pour laquelle elle était dans l'appartement, pour que l'on ne subisse pas l'injustice qu'elle et les autres accusé.e.s subissent. Elle a souligné la contradiction entre le rejet de la demande d'avoir un procès pour crime politique (au jour 1) et les questions posées aux témoins, qui sont elles à caractère politique (et particulièrement les questions au fils du propriétaire de l'appartement où a eu lieu l'explosion, sur la relation des accusé.e.s au militantisme, aux pratiques illégales, à la nature de leur idéologie, etc). Elle a répété que c'était un procès politique.

Dans les points qui sont apparus dans les questions aux témoins du jour, on peut noter que le procureur a demandé au fils du propriétaire (qui a donné les clés de l'appartement à Dimitra) si l'application qu'il utilisait pour communiquer avec la compagne Dimitra nécessitait un numéro de téléphone [sur Signal]. Le président de la cour a déclaré qu'il « avait mémorisé » les communications écrites de Dimitra avec le fils du propriétaire, rajoutant que « les jeunes d'aujourd'hui ne passent plus d'appels

mais communiquent par internet ». La femme du propriétaire a déclaré que l'appartement était seulement utilisé par son fils une ou deux fois par an, quand il revenait de l'étranger où il vit et travaille. Le président de la cour l'a questionné sur la relation de son fils avec Dimitra et Dimitris, d'autres questions pour tenter de peindre négativement Dimitra, tandis que la femme du propriétaire a déclaré que la police anti-terroriste lui avait mis la pression pour savoir qui était dans l'appartement. Le fils du propriétaire a été questionné sur l'utilisation de Signal et de conversations par messages éphémères pour communiquer avec Dimitra, sa relation avec elle, sur l'utilisation par Dimitra du mot « compagnons », sur ses idées et idéologies politiques, sur s'il savait que Dimitra était « très militante », sur si lors de leurs études ensemble ils avaient appris à fabriquer des bombes.

L'avocat de Dimitra a soumis des documents témoignant de sa trajectoire politique et académique, précisant que cela n'inclut ni antécédent judiciaire ni aucune connexion avec des activités illégales.

L'interrogatoire du témoin, à l'aide de l'agencement de l'appartement et le fait que Marianna a été retrouvée à 3 ou 4 mètres de là où a eu lieu l'explosion montrerait qu'elle n'aurait pas pu être impliquée dans la manipulation qui a causé l'explosion de l'engin, puisqu'elle était dans une autre pièce.

Les avocat.e.s de Nikos Romanos ont déclaré que, pour l'instant, rien ne l'impliquait ni le concernait dans le sujet des débats, ce qui montre que la charge liée à l'explosion pour laquelle il était initialement poursuivi a notamment été liée à des fake news dans les médias. Il a été fait référence au fait qu'un témoin a précisé qu'il ne reconnaissait aucun.e accusé.e, mais qu'il avait déjà vu Nikos Romanos à la télévision, ce qui a été exploité et utilisé par l'Etat et les médias pour servir leur communication sur l'affaire. Son avocat

sur sa connaissance (ou absence de, en l'occurrence) des autres co-accusés (Marianna mentionne qu'ils et elle n'ont aucun lien avec l'affaire, comme le montrent toutes les preuves et l'enquête en général) ; sur le passage à la lutte armée (Marianna mentionne des discussions avec Kyriakos sur « la violence que nous subissons au quotidien, les guerres, le manque de perspective des mouvements sociaux, la situation actuelle » et que « Kyriakos a choisi l'action armée dans un contexte politique spécifique, et dans une perspective révolutionnaire, le renversement du système économique-politique », suite à quoi Marianna a accepté de l'aider pour les différentes tâches nécessaires).

8ème audience, 17 avril – Déclarations et interrogatoires des autres inculpé.e.s

** Déclaration de Dimitra [encore non-traduite]*

* La procureure pose des questions à Dimitra : sur l'utilisation du téléphone fourni par Marianna ; sur l'obtention des clés de l'appartement (les questions se focalisent beaucoup sur le fait que Dimitra ait « menti » et « trompé » les proprios sur qui allait utiliser l'appartement etc, la compagne décrit sa visite dans l'appartement le 26 octobre et l'appartement en détail) ; la logistique qui a mené à contacter Dimitris (pour pouvoir remettre les clés au proprio, sachant que Dimitra repartait d'Athènes avant le 31 octobre) ; sur les communications que Dimitra a eu après avoir appris l'explosion ; sur ses études et celles de Marianna (où Dimitra se moquera des raisonnements de l'antiterroriste utilisant des études d'ingénierie comme preuve d'un savoir-faire pour la fabrication de bombes) ; sur les conflits de Dimitra avec sa voisine qui ont mené à son retour pour quelques jours en Grèce en ce mois d'octobre.

* Déclaration de Dimitris : Il s'excuse d'avoir été impliqué dans une

7ème audience, 16 avril – Déclaration et interrogatoire de Marianna

** Déclaration de Marianna [encore non-traduite]*

* Des questions ont été posées à Marianna : sur le processus pour trouver un appartement (dans lequel elle précise que la localisation importait peu, la procureure déclarera plus tard que la localisation de l'appartement à proximité de certaines cibles est un facteur faisant de Dimitra une membre centrale de la soi-disante organisation terroriste) et notamment les discussions avec Dimitra à ce sujet ; sur ce que Marianna savait ou non de l'objectif quant à l'utilisation des explosifs (Marianna précise qu'elle savait que cela allait être utilisé pour la lutte révolutionnaire, mais ne connaissait pas les détails) ; sur le fait de ne pas informer Dimitra des vraies raisons pour l'utilisation de l'appartement (à une question qui tente d'utiliser la confiance entre les compagnonnes contre elle, Marianna mentionne la répression possible et le fait qu'elle ne voulait pas l'informer pour la protéger de celle-ci puisque Dimitra appartient au milieu anarchiste) ; sur les délais et autres histoires de date à laquelle l'appartement a été visité pour la première fois et les détails techniques de l'achat du matériel (les explosifs et les armes) ; sur l'utilisation et l'achat des téléphones jetables (Marianna précise qu'ils devaient servir d'interphone entre elle et Kyriakos dans l'appartement, et que les deux autres achetés n'étant pas nécessaires ils ont été jetés – alors que la procureure se basera ensuite sur l'existence de 4 téléphones pour inventer deux autres membres inconnus à la soi-disante organisation terroriste) ; sur la possession et l'usage des armes à feu (où Marianna précise que posséder une arme ne signifie pas forcément l'utiliser et qu'elles avaient plutôt pour but l'intimidation et la légitime défense, sachant que ni elle ni Kyriakos ne savaient utiliser d'arme à feu) ; sur les détails précis de ce qu'il se passait dans l'appartement juste avant l'explosion ; sur des précisions quant à la nature des explosifs et des mécanismes ;

et celui de A.K. ont tous les deux précisé que ce n'était pas une coïncidence si les deux accusés ont été amenés pour une déposition au moment même de l'annonce d'une compensation financière pour les résident.e.s de l'immeuble, servant à créer une image négative d'eux, et à monter une affaire pour l'exploiter politiquement contre les deux accusés.

3ème audience – 03/04/2026

La journée a débuté par l'audition du dernier témoin à charge, un autre propriétaire d'un appartement de l'immeuble. Il a notamment été questionné sur la question de la stabilité de l'immeuble, l'avancée des travaux (les annonces des autorités publiques n'auraient été entreprises qu'à 30%, aucun des travaux prévus dans le rapport d'urbanisme n'aurait été réalisé dans les 20 jours, la restauration complète de l'immeuble était prévue dans un délai de 9 à 12 mois, ce qui n'a pas été fait 17 mois plus tard).

La procédure s'est poursuivie par l'examen des pièces versées au dossier. Cela inclut des rapports d'experts et études sur l'état de l'immeuble ou des travaux à y apporter, un document médical détaillant les blessures de Marianna, l'analyse des images de vidéosurveillance de l'immeuble... L'avocate de Dimitra soulignant que ce dernier rapport n'avait pas été produit par l'autorité compétente, celui-ci provenant de la police antiterroriste, et contenait de nombreux jugements, analyses et réflexions dépourvues de fondement scientifique. L'avocat de Dimitris a simplement souligné que son client n'était mentionné dans aucun des documents du dossier.

Les avocats de Nikos Romanos ont cité des rapports d'expert sur les empreintes digitales, développant que les documents concernant les empreintes digitales de Nikos [trouvées dans un sac] étaient insuffisants et incomplets. Les demandes de remise en liberté de

Romanos et A.K. (aux 6 mois et 12 mois de détention provisoire) auraient été refusées au motif qu'aucune autre empreinte digitale n'avait été trouvée dans le sac outre les leurs, ce qui a plus tard été prouvé comme faux lorsque d'autres empreintes y ont été découvertes. Ils ont développé que le document n'était basé que sur des suppositions, et que l'analyse de ces empreintes ne se base sur aucune rigueur ou logique scientifiques, et ne suit pas la logique de l'étude de celle-ci comme preuve dans une enquête. Il a été souligné à plusieurs reprises qu'il était absurde de déposer une arme parfaitement propre sans aucune empreinte ni ADN, puis d'attraper un sac [la transport] à pleine main en y laissant ses empreintes. La défense a conclu que rien n'incrimine Nikos Romanos dans le dossier, mais que celui-ci contient des photographies de toute sa vie sans aucun lien avec l'affaire judiciaire.

Le compagnon Nikos Romanos a déclaré :

« Il existe un conflit entre la réalité objective et la loi du persécuteur, dont la logique est la suivante : plus la réalité ne leur convient pas, tant pis pour elle. Dès le premier instant de mon arrestation, l'accusation a été constamment transformée, s'adaptant à chaque fois aux besoins du parquet et non aux faits, dans un contexte d'incrimination permanente. Ainsi, on crée des récits contraires à la réalité, qui, elle, ne change jamais et demeure immuable. »

L'avocat d'A.K. a de façon similaire développé que l'empreinte digitale est le seul élément du dossier qui concerne A.K, et a souligné des arguments similaires, ainsi qu'il existait une dizaine de documents disculpant A.K., pourtant éclipsés par l'accusation.

De nouveaux documents ont ensuite été versés aux dossiers (des photographies de l'immeuble à différents moments, un plan corrigé

déclare : « 800 000 euros ont été détournés, comparé à 3 milliards, ce n'est rien », et pendant ce temps-là, que nous travaillons 13 heures par jour.

Pour moi, lutter contre ces injustices est tout à fait normal. Cette lutte est inscrite dans l'histoire de l'humanité. De la révolution paysanne à la Révolution française, en passant par la Commune de Paris, l'année 1821 [guerre d'indépendance grecque de l'empire ottoman] l'écrasement du nazisme, la résistance aux assassinats d'État et aux plans d'austérité, lutter est plus que normal. Et souvent, cela implique de mettre en jeu sa propre vie. Le système, bien sûr, encourage l'individualisme : reste chez toi et ne t'en mêle pas.

Il est clair que notre lutte n'est pas dirigée contre la société en général, mais contre la situation dans laquelle elle se trouve. Si nous sommes contre leur société, Kyriakos et moi devrions être au gouvernement, où la moitié des sièges sont occupés par des personnes faisant l'objet de poursuites judiciaires. Nous devrions être membres du ministère du Travail, qui instaure la semaine de 6 jours à 13 heures par jour. Nous devrions être membres du ministère de la Santé, qui privatise les hôpitaux publics, laissant les gens à la merci des cliniques privées. Nous devrions être membres du ministère de Protection civile [le ministère responsable de la police], qui assassine sans vergogne les minorités sur la base de critères racistes, ou membres du ministère des Affaires étrangères, qui collabore à des génocides et des massacres de peuples.

Nous ne sommes pas contre la société. Malheureusement, lutter signifie aussi perdre, et perdre la vie, et ce n'est ni un jeu ni de la folie. C'est honorable. C'est la plus grande empathie et la plus grande sensibilité qu'un être humain puisse avoir. Nous vivons ici parce que d'autres personnes ont lutté pour que nous puissions connaître le « progrès ».

professionnel.

L'avocat de Dimitris a fait une intervention comme quoi les conditions de base de l'article 187A ne sont pas réunies, et que les auteur.e.s présumé.e.s de l'explosion étaient les victimes même de l'explosion qui a coûté la vie de l'auteur de l'acte.

L'audience se conclut par une déclaration de Marianna :

Je voudrais dire quelques mots, maintenant que les déclarations des témoins de la défense touchent à leur fin.

Tout au long de cet épisode, les termes « bombe » et « mécanisme explosif » sont utilisés de manière artificielle, alors que l'enquête est toujours en cours. L'expert du DAEEB [la police anti-terroriste et en charge des crimes violents spéciaux] n'a même pas trouvé de résidus de détonateur. J'estime que l'on tente, par ce biais, de piéger les témoins afin qu'ils parlent et servent les définitions établies.

Un second commentaire sur la physionomie et le caractère des co-accusé.e.s, ainsi que sur la notion de couple normal ou de vie normale. Je défends ici ma vie, mais aussi la mort de mon compagnon.

On considère comme normal et naturel ce qui ne devrait pas l'être. On considère comme normal un ultimatum d'une superpuissance à une autre, menaçant de détruire une civilisation ; on considère comme normal l'enlèvement de premiers ministres ; on considère comme normal que notre propre Premier ministre l'accepte ; on considère comme normal que 57 personnes soient assassinées par l'Etat dans des trains, lors de procès où les familles et les avocats ne peuvent pas être présents, alors que des millions ont été dépensés. On considère comme normal qu'un ministre

de celui-ci, des références à des analyses chimiques de la matière explosive, des documents sur la thèse de Marianna révélant que le "plan de fabrication de bombes" présenté par l'antiterroriste n'était qu'un projet d'études, des documents sur le parcours universitaire et professionnel de Dimitra, des documents administratifs de Nikos Romanos, un rapport sur l'analyse d'empreintes, d'autres documents concernant le sac où ont été retrouvées les empreintes...).

Avant le début de l'audition des témoins de la défense, la compagne Marianna est intervenue :

« Le premier jour, alors que j'étais encore inconsciente aux soins intensifs de l'hôpital Evangelismos, les services antiterroristes ont procédé à un prélèvement d'ADN, sans mon consentement et, bien sûr, sans que je puisse réagir. Tous mes droits ont été bafoués.

Durant mon hospitalisation, une nuit, j'ai reçu la visite des services antiterroristes. Entrés dans ma chambre avec l'autorisation d'une infirmière, ils m'ont retiré mon masque à oxygène, m'ont parlé et ont tenté de m'extorquer des informations. Je relate ces faits afin que l'on comprenne comment les services antiterroristes traitent les opposants politiques.

Mon hospitalisation s'est poursuivie avec la porte de ma chambre d'isolement ouverte. Même pendant les examens médicaux, la porte restait toujours ouverte et des policiers étaient constamment présents.

Le jeudi 14 novembre 2024, j'ai subi ma dernière intervention chirurgicale pour retirer des fragments de mon visage. J'avais une plaie ouverte. Le lendemain, le 15 novembre, j'ai été transféré à Korydallos, alors que j'étais encore sous l'effet de l'anesthésie. Nous connaissons tous les conditions déplorables qui y règnent et le

risque d'infection de ma blessure.

Enfin, je tiens à évoquer le traitement inhumain infligé aux parents de Kyriakos par la police antiterroriste. Dès le jour de l'accident, cette police a refusé de coopérer et leur a menti en affirmant que ce n'était pas leur enfant [qui était décédé].»

À ce moment-là, dans le hall du tribunal, juste devant la salle d'audience, la tension est montée entre les manifestant.e.s solidaires et les policiers, ce qui a donné lieu à une brève altercation. La tension, le tumulte et la force des slogans n'ont pas épargné le procès. Des compas présent.e.s dans la salle ont protesté et ont exigé que la cour prenne position, en imposant des limites à l'action de la police et en autorisant davantage de personnes solidaires à entrer dans la salle d'audience.

L'audience s'est poursuivie avec l'audition des témoins de la défense. Le premier témoin était le père de la compagne Marianna, le second la mère de Kyriakos. Les deux ont été notamment questionnés sur le caractère et la personnalité de Marianna et Kyriakos, leurs relations, leurs réactions à l'événement, d'éventuelles mentions par l'un ou l'autre de la lutte armée. L'un des enjeux, notamment pour la défense, est de démontrer que si Kyriakos et Marianna pensaient qu'il y avait un risque d'explosion, de dommages à l'immeuble et de mise en danger de vies humaines, ils n'auraient pas agi ainsi, et donc à disculper l'intention volontaire liée à l'explosion insinuée par l'accusation. Plusieurs questions reviennent sur la vie de Kyriakos et Marianna ensemble, sur leur rencontre et ce qu'ils faisaient à Berlin.

Après l'interrogatoire du père de Marianna, cette dernière a fait la déclaration suivante :

« Je voudrais ajouter que j'ai moi aussi travaillé comme femme

Le témoin suivant est la mère de Dimitris, qui raconte comment elle a vécu les événements de son côté, au moment de l'arrestation de son fils, qui est venu la prévenir qu'il avait été cherché les clés pour les donner à Dimitra, avant d'aller se rendre à l'antiterroriste, qui sont venus faire une perquisition le lendemain. Elle témoigne de sa personnalité, de ses études, de sa relation avec Dimitra, des complications de sa vie depuis l'incarcération et du fait qu'il a tenté de continuer ses études et de participer à la troupe de théâtre de la prison. Elle explique que Dimitris ne se considérait pas comme partie du mouvement anarchiste mais qu'il avait des « préoccupations sociales et politiques ». Lorsqu'il a appris l'explosion, dans la panique, Dimitris se serait débarrassé de la carte SIM d'un téléphone fourni par Dimitra pour communiquer sur la remise des clés de l'appartement.

Le témoin suivant est le père de A.K., qui décrit aussi son parcours académique et le fait qu'il s'est retiré de toute vie politique en 2021 après avoir été accusé d'une action en 2020. Il décrit la perquisition à son domicile, que son fils lui a témoigné avoir été confus et effrayé car il ne connaissait aucun.e des accusé.e.s sauf son ami Nikos Romanos. Il témoigne qu'il a aussi participé à des actions de solidarité, que son fils a participé à des dizaines de ses actions, et de l'absurdité que des personnes se retrouvent accusé.e.s pour des empreintes sur des sacs, où il y a de nombreuses autres empreintes. Il témoigne que lui et les autres proches de A.K. habitent à neuf heures de route de la prison où il est détenu, ce qui ruine ses proches, et qu'il ne peut pas continuer à suivre ses études dans la prison où il est détenu. Il ne se serait jamais prononcé en faveur de la lutte armée.

Le témoin suivant est un ami de la famille d'A.K., notamment de ses parents. Il décrit qu'A.K. a pris ses distances avec le milieu anarchiste en 2021 mais a continué à participer à des actions sociales, puis décrit sa personnalité et son parcours académique et

mois. Il témoigne aussi des conséquences de l’incarcération sur ses études et sa carrière professionnelle, notamment l’impossibilité pour elle de soutenir sa thèse.

Le témoin suivant était le père de Dimitra, qui a principalement parlé de la manière dont ils l’avaient élevée et de sa carrière professionnelle. Il témoigne lui aussi de la valorisation de l’hospitalité par principe, menant à prêter des clés pour aider les autres en période de crise économique.

Le dernier témoin pour la défense de Dimitra est le compagnon anarchiste Andreas Floros. Le compagnon a récemment été libéré après seize mois de détention, ayant lui aussi été poursuivi à travers l’article 187A puis acquitté, ayant dû défendre son identité et ses idées anarchistes à cette occasion. Il témoigne lui aussi des déformations médiatiques qui ont eu lieu lors de son arrestation et procès, alors qu’il a été acquitté. Il développe longuement sur ce qu’est l’article 187A, continuation de l’état d’urgence et des tribunaux militaires, qui vise spécifiquement les anarchistes et les anti-autoritaires. Il développe aussi les conditions désastreuses des prisonnier.e.s incarcéré.e.s dans les prisons grecques, et retourne l’accusation de terrorisme et de violence vers l’Etat et le capitalisme. Il rappelle notamment de nombreux assassinats policiers qui ont eu lieu ces dernières années. Lors des questionnements du procureur, il met en évidence le fait que le tribunal tient une discussion politique, alors que celui-ci tente d’y échapper.

Lors des questionnements, le procureur parle de « jouer avec des bombes, sans raison particulière et de provoquer une explosion qui trouble l’ordre public », suite à quoi le public, Dimitra et Marianna s’indignent de cette seconde ironisation du procureur au sujet de Kyriakos et demandent le respect du compagnon décédé, puis retournent l’accusation de « jouer avec des bombes » contre « ceux que la justice défend » comme par exemple Netanyahu.

de ménage à Berlin, nettoyant des maisons et des commerces. J’ai eu la chance d’avoir des parents qui ont pu me soutenir, contrairement à d’autres. Lorsque je n’avais pas ce soutien, j’ai exercé d’autres métiers. Ce ne sont ni le graphisme ni les diplômes qui me définissent.

Vous m’avez également demandé si mon compagnon et moi-même étions des personnes violentes. La violence est un phénomène quotidien dans notre société. Nous sommes confrontés à la violence partout, et il y a cinq minutes, nous étions témoins d’une manifestation violente (en référence aux tensions entre les forces de l’ordre et les manifestants solidaires juste devant la salle). Je ne prends pas mes distances avec la violence, et je ne condamne ni la légitime défense ni la lutte contre la violence. Dans le monde actuel, des gens meurent dans des collisions ferroviaires, des migrants se noient dans les ports, et des personnes meurent lors de contrôles d’identité.

Il est impossible d’exclure la violence venant d’un camp et de la condamner, tout en légitimant celle venant de l’autre. L’objectif est d’éradiquer la violence à la racine.

Je ne saurais qualifier de violente une personne qui choisit la lutte révolutionnaire ou la lutte armée. Je la qualifierais plutôt d’antiviolente. »

Deuxième témoin de la défense, la mère de Kyriakos Xymitiris a déclaré :

« Notre fils Kyriakos a toujours été tourné vers le bien. Il se souciait de tous et les appréciait, sans hiérarchie, et ce qui l’intéressait, c’était l’être, non l’apparence. Il avait à cœur d’aider, de prendre soin de tous, de soutenir, d’écouter, et de donner. Il célébrait la vie chaque jour, par de petits et de grands gestes difficiles. Car

c'est ce que nous faisons dans notre famille.

Avec nous, il a appris à partager, à donner, et malgré ses difficultés, il a compris que notre famille fait partie d'un tout : nous faisons partie de la société – qui souffre souvent. Il a appris que nous sommes unis. Nous luttons toujours pour la justice et l'égalité, et nous apportons notre contribution de toutes les manières possibles.

Dans notre vie tumultueuse, son père soignait les malades – il était médecin au sein du Service national de santé – et moi, sa mère, j'accueillais des étudiants et les aidais à trouver leur place dans le vaste monde d'aujourd'hui ; j'étais enseignante dans les écoles publiques.

En grandissant, il recevait de partout des messages confirmant qu'il devenait une personne chaleureuse et pleine de vie. Il réussit ses examens et entra à l'Institut polytechnique d'Epsom (PA.PEI.) en informatique, tout en travaillant. Ainsi, lorsqu'il décida de suivre des cours dans un établissement privé d'enseignement supérieur en sociologie, il en avait les moyens. Il fut ensuite admis à l'Université libre de Berlin, où il s'installa pour étudier. Il obtint son diplôme avec mention, tout en travaillant pour ne pas peser sur les finances familiales.

Mais il observait le monde qui l'entourait. Il voyait et ressentait la souffrance des gens, rongés par l'angoisse du quotidien, les difficultés économiques, l'exploitation des puissants, le racisme, la menace des guerres – tous ces fléaux qui, malheureusement, n'ont jamais été épargnés à l'humanité. Et face à tout cela, il prit position.

Il choisit de se battre. Il apporta son soutien aux personnes souffrant de problèmes de santé, de logement et aux migrants pour faciliter leur intégration. Il participa à des collectifs, à des marches

sur le prêt d'appartements ou l'utilisation d'autres téléphones. Elle a déconstruit ce qui constitue une intimidation envers la société. Elle développe le fait que ces actions ne servent pas seulement à s'attaquer à tel ou telle individu, mais à tout ce qu'ils et elles symbolisent, à l'espace politique et révolutionnaire auquel ils et elles appartiennent, le mouvement anarchiste constituant l'ennemi intérieur numéro un. Elle développe la participation et complicité de l'état grec au génocide en Palestine et aux meurtres massifs de réfugié.e.s dans la Méditerranée, la réaction des anarchistes à cette société, et le fait que c'est pour sa participation au mouvement anarchiste que Dimitra est jugée aujourd'hui.

Le troisième témoin de la journée était le compagnon anarchiste Vangelis Stathopoulos, qui a témoigné en faveur de la compagne Dimitra. Le compagnon a évoqué l'affaire dans laquelle il a aidé un compagnon [il a été arrêté en 2019, accusé de braquage et participation à une organisation terroriste (Autodéfense Révolutionnaire) avec deux autres personnes, dont le prisonnier anarchiste Dimitris Chatzivasileiadis, le seul lien étant qu'il a donné les premiers soins à un compagnon blessé], a été inculpé au titre de l'article 187A et condamné en première instance à 19 ans de prison [en 2021], avant d'être acquitté à l'unanimité en appel [fin 2022, dans un procès qui suivait le code pénal plutôt que la loi anti-terroriste]. S'adressant à la cour, il a déclaré qu'elle allait soit se plier au récit de la police antiterroriste, soit engager un procès « légal », qui jugerait les faits réels. Il témoigne qu'il a été arrêté et a passé trois ans et demi en prison car il est anarchiste, ce qu'il lie au fait que Dimitra est poursuivie pour le fait d'être anarchiste et que les accusé.e.s le sont pour des raisons politiques.

Un ami de Dimitra a ensuite pris la parole ; il a brossé un portrait très élogieux de sa personnalité, fort de leur longue amitié. Il a évoqué les conséquences de l'incarcération sur Dimitra, ainsi que des conditions de vie et soins médicaux inhumains dès les premiers

« terroriste » et a opposé ce qu'il considère comme les véritables actes terroristes : « le massacre de masse, les guerres et les génocides » alors que « la lutte armée révolutionnaire s'attaque au gouvernement, jamais au peuple ». Il développe ainsi que l'explosion de la bombe ne peut être qu'un accident, le justifiant de par l'idéologie anarchiste et le concept de guérilla urbaine. Suivant les questions de l'accusation, il trace un lien direct entre la lutte armée des années 70 ou contre des régimes dictatoriales (l'Allemagne nazie, la junte grecque) vers la lutte contre les régimes « démocratiques » actuels, et les mobilisations contre les guerres en cours.

Aux questions de sa compagne Marianna, le témoin a répondu en citant des exemples tirés de l'action du mouvement du 2 juin : l'attaque contre le club nautique anglais à Berlin en solidarité avec l'IRA, l'exécution d'un haut magistrat en réponse à l'assassinat de Holger Meins [prisonnier de la RAF mort en grève de la faim] et l'enlèvement du chef des sociaux-démocrates, qui a été échangé contre 7 compagnon.ne.s emprisonné.e.s [de la RAF et du mouvement du 2 juin]. Le compagnon a également évoqué la perte de proches compagnon.ne.s tombé.e.s au combat, tels que la compagne Andrea Wolf, tuée par l'armée turque pour avoir participé à la lutte pour la libération du Kurdistan. Avant de conclure son témoignage, il a indiqué qu'il était venu rendre hommage à la mémoire de son compagnon Kyriakos Xymitiris et a exprimé son admiration pour sa compagne Marianna, qui a fait de la défense de sa mémoire une priorité.

Une compagne anarchiste a ensuite pris la parole en tant que témoin de la défense pour Dimitra ; elle s'est exprimée sur les poursuites engagées en vertu de l'article 187A et sur la manière dont celles-ci sont montées selon un « rituel » similaire depuis plusieurs décennies. Elle a évoqué la criminalisation d'actes humains courants, notamment lors d'une longue suite de questions

contre le racisme et contre la loi du plus fort. Pour Kyriakos, il n'y avait pas de « nous » et « les autres », il n'y avait que l'ENSEMBLE. Car il aimait apprendre, lire, élargir ses horizons, faire des liens et, par la discussion, parvenir à de nouvelles conclusions, sans pour autant devenir intransigeant ni dogmatique.

Mais aujourd'hui, il n'est plus parmi nous. Son absence est une perte immense pour son père et moi. Les jours passent, mais certains instants restent gravés dans nos mémoires. Nous luttons au quotidien. Nos vies se sont scindées en deux : AVANT, le jeudi 31 octobre 2024 à 14h40, et APRÈS, le jeudi 31 octobre 2024 à 14h40.

Ce que je garde désormais dans mon cœur, c'est sa compagne bien-aimée, son âme sœur, Marianna. Car ces deux enfants se ressemblent beaucoup. Comme Kyriakos, Marianna est une âme rare, dotée d'un regard sensible, de sagesse, d'amour et d'honnêteté, et d'une présence inlassable là où on a besoin d'elle. Avec dignité et constance.

Je ne suis pas venu ici pour juger le fils. Je suis ici pour vous transmettre son image et ressentir sa présence. Après tout, il a assumé ses responsabilités avec un courage exemplaire. Cette lumière qui nous parvient aussi, à nous ses parents, comme un rayon, tente de combler les failles du temps. Ce sont ses amis, ses amies, ses compagnons, un mot prononcé avec tant de suspicion. Des enfants qui auraient pu vivre une vie facile et insouciant, mais qui ont choisi de se battre, de revendiquer, de partager la douleur des autres, et qui se tiennent côte à côte, solidaires. Tout comme l'était notre fils. Je suis heureux de sentir que mon fils a vécu et vit pleinement parmi eux. Ainsi, son absence devient une présence. »

Le témoin suivant de la défense était Anastasis Manioudakis, fils de Kostis Manioudakis, assassiné par la police à Chania le 01/09/23 :

« En 2015, nous avons rencontré Marianna par l'intermédiaire d'ami.e.s en commun. Elle a été l'une des personnes qui m'ont beaucoup aidé à mon arrivée à Athènes. Nous avons tissé des liens très forts. Ces liens se sont renforcés lorsque, le 1er septembre 2023, quatre policiers du commissariat de Souda ont assassiné mon père à La Canée. Sans des personnes comme Marianna, l'affaire de mon père aurait été étouffée, comme c'est malheureusement souvent le cas. Dès les premières constatations après le décès de mon père, l'absence de blessures mentionnée sur le certificat de décès, puis la fuite d'informations dans les médias locaux avant même que je n'en sois informée, fuite qui contenait même des mensonges, comme celui selon lequel mon père serait mort lors d'un contrôle routier aléatoire à la VOAK (Voice of Athens), alors qu'il est décédé menotté lors d'un contrôle au commissariat sur la route provinciale Fre-Vryssa. Maître Kampagiannis, qui est avocat de la défense dans cette affaire, peut confirmer mes dires.

Quatre mois plus tard, un rapport médico-légal confirme nos dires. Huit mois plus tard, des poursuites pénales sont engagées contre les quatre policiers pour « meurtre avec préméditation, commis en pleine possession de ses facultés mentales et en complicité ». Et rien n'a été fait. Notre sentiment d'injustice est étouffé. Dix-huit mois plus tard, l'enquête n'a toujours pas commencé, faute de temps. Je n'ai pas constaté le même problème dans l'affaire d'Ampelokipi, lorsqu'ils ont prélevé l'ADN de Marianna alors qu'elle était inconsciente. Un traitement radicalement différent de celui réservé aux quatre policiers qui ont assassiné mon père.

Tout ceci est véridique, et sans des personnes comme Marianna, l'affaire aurait été classée sans suite. Après un tel drame, les relations amicales et complices prennent une toute autre dimension. On ne peut pas présenter Marianna comme une personne asociale, elle qui est toujours prête à rendre service. Il en

expérience de la torture en Iran, et le fait que la torture inclut aussi une longue durée d'emprisonnement comme Dimitra le subit actuellement, que ses discussions avec Dimitra depuis qu'elle est en prison lui rappelle son propre passé. Elle est longuement questionnée sur les voyages de Dimitra entre la Grèce et la Suisse, notamment autour du moment de l'explosion, de difficultés de logements à Berne, et du fait qu'elles aient perdu le contact à un moment où Dimitra est retournée en Grèce. Elle témoigne notamment de son choc de voir le mot « terrorisme » à côté du nom de Dimitra dans les journaux, en même temps que des Etats bombardent des écoles, tuent des enfants et des femmes, bombardent des civils, comme c'est le cas en Iran à ce moment même.

6ème audience - 15 avril

L'audience a débuté avec le témoignage du témoin de la défense de la compagne Marianna, Andreas Vogel, membre du mouvement « 2 juin » qui a agi en Allemagne [groupe anarchiste de lutte armée des années 70, le compagnon ayant fait 10 ans de prison pour des actions de guérilla urbaine, peine maximale à son âge de l'époque], qui a croisé Marianna dans les luttes, les manifestations et les squats à Berlin ou à Hambach, partageant des objectifs communs mais ne la connaissant pas personnellement.

Le compagnon a dressé un portrait de la relation structurelle entre l'État allemand et le nazisme et a développé les liens qu'il voit entre l'État allemand et l'État grec (notamment de par son lien avec des organisations et compagnon.ne.s incarcéré.e.s pour avoir introduit des armes en Grèce lors de la junte, et des emprisonnements et assassinats massifs sous ce régime). Il développe la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme des années 70, et les croyances de la possibilité de vaincre impérialisme et capitalisme par la lutte armée au coeur des pays impérialistes. Il déconstruit le terme de

des liens de confiance entre compagnon.ne.s. Il inverse la question de qui sont les « vrai.e.s terroristes », pointant plutôt les criminels de guerre de l'état grec et d'Israël qui participent au génocide du peuple palestinien et à la persécution des réfugié.e.s, plutôt que « la lutte révolutionnaire des compagnon.ne.s contre la violence extrême des dirigeants ».

Le témoin suivant est Sadim, ami et compagnon de Dimitra, ainsi que de Marianna et Kyriakos. Il commence d'abord par dire quelques mots en la mémoire de Kyriakos, témoignant qu'en tant que palestinien il connaît la douleur de perdre un être cher et qu'il est important de saluer l'engagement de celles et ceux qui sacrifient leur vie pour la liberté et un monde meilleur, réitérant que l'explosion ne peut être qu'un accident car Kyriakos n'aurait jamais mis en danger la vie de ses proches ni de quiconque. Il témoigne ensuite de sa rencontre avec Dimitra à Berlin au sein des milieux autonomes et anarchistes, de sa participation aux luttes à Berlin, de sa personnalité et de son engagement. Il témoigne de la longue histoire des mouvements de squat à Berlin, pour développer sur la pratique commune et habituelle de se prêter des appartements, des clés, des logements dans une société où le coût de la vie augmente et que trouver un logement décent est un grand défi. Il raconte à quel point il est courant de se partager appartements, chambres, espaces à Berlin, comme à Athènes en prenant comme exemple le fait qu'il est logé pour la durée du procès à travers les réseaux anarchistes, et que cela se fait évidemment sans questions de part des conceptions de solidarité, de confiance et d'entraide mutuelle anarchistes.

Le dernier témoin, toujours en faveur de Dimitra, est Meisam Al Mahtim, une de ses amies proches à Berne. Elle témoigne de son statut de réfugiée politique, ayant été torturée suite à son militantisme en Iran, et de ses luttes communes avec Dimitra, comme l'ouverture d'une bibliothèque à Berne ou de son engagement pour les personnes exilées. Elle fait un lien entre son

va de même pour notre compagnon immortel, Kyriakos Xymitiris. Les véritables éléments antisociaux, ce sont les policiers qui ont tué mon père.

Marianna a soutenu la cause de mon père sans réserve. »

Il lui a notamment été posé des questions sur les intentions supposées de Kyriakos et Marianna, sur leur personnalité, sur leurs idées... Au cours desquelles Anastasis a déclaré qu'il « n'avait aucune idée [de pourquoi Kyriakos fabriquerait une bombe] mais quoi qu'il ait eu l'intention de faire, cela aurait été bénéfique pour la société dans son ensemble. Il n'y avait aucune chance qu'ils blessent un être vivant. », qu'il ne sait pas [qui est habilité à nous dire ce qui est bon pour la société] mais « certainement pas le pouvoir judiciaire, peut-être le peuple, c'est pourquoi il vaut mieux que de telles affaires soient jugées par des jurys mixtes. », que « Certaines choses qui se passent au sein de la société peuvent pousser une personne à faire ce genre de choix. Quant à notre compagnon immortel Kyriakos Xymitiris, je suis certain qu'il n'avait pas l'intention de nuire à qui que ce soit. » et que une bombe peut servir à « être un frein aux cannibales qui nous imposent comment nous devons être, comment nous devons nous comporter, et qui dissimulent tous ces crimes. C'est une forme d'action, cela ouvre le dialogue, car on ne peut plus continuer ainsi. C'est une méthode choisie par un combattant armé pour obliger les centres du pouvoir à se remettre en question. »

Il a ensuite développé la participation de Kyriakos et Marianna dans les luttes pour les migrant.e.s, contre la gentrification, pour la défense d'Exarcheia, et l'aide que les deux compagnon.ne.s ont apporté par rapport à l'affaire du meurtre de son père.

La dernière témoin de la défense était la compagne anarchiste Dimitra Valavani, elle-même arrêtée et poursuivie par la police anti-

terroriste il y a quelques années [pour avoir aidé les compagnons anarchistes Giannis Michailidis et Konstantina Athanasopoulou lors de leurs évasions de prison].

Le tribunal l'a interrompue dès le début, justifiant son intervention par le fait qu'« il ne s'agit pas de juger des idéologies, mais des actes précis ». Le président Georgouleas a tenté à plusieurs reprises d'orienter le débat vers les actions et les accusations, sans toutefois aborder le contexte politique à l'origine des poursuites engagées par le service antiterroriste, contexte dans lequel s'inscrivent également les pratiques de ce service.

Elle a déclaré qu'elle était « ici en tant qu'anarchiste, pour témoigner des persécutions et des tortures infligées par la police antiterroriste, à l'instar de ma compagne Marianna. Je suis également ici pour défendre la mémoire du combattant armé anarchiste Kyriakos Xymitiris. Je n'ai pas eu la chance de rencontrer Marianna et Kyriakos personnellement, mais j'ai appris à les connaître après le 31 octobre à travers leurs choix politiques. Avec Marianna, nous sommes liés par la persécution dont nous sommes toutes deux victimes de la part de la police antiterroriste, une institution qui gonfle les accusations et fabrique des dossiers en se basant sur des hypothèses, et je crois que c'est également le cas ici. »

Elle a ainsi pu développer des choix politiques liés à l'anarchisme, malgré les tentatives d'interruptions répétées de la cour et du procureur, sur sa propre affaire, pour appuyer des méthodes habituelles de l'antiterrorisme, ou encore que l'idéologie anarchiste exclurait toute possibilité d'intention de mettre en danger à des personnes, évoquant l'histoire d'organisations de lutte armée et de guerillas anarchistes en Grèce.

Pour revenir sur ce qui précède, je tiens à dire qu'une personne qui lutte peut choisir la non-violence ou le recours à des moyens de lutte illégaux, tout en restant courtoise envers ses semblables, voire envers ses adversaires politiques. La manière dont une personne lutte ne fait donc pas d'elle une personne violente. Elle doit toutefois être capable de discerner où la violence est nécessaire et où elle ne l'est pas. Les bombes en Palestine et l'utilisation de l'anti-violence [en tant que moyen de lutte] ne sont pas comparables. »

Le témoin suivant est un professeur à l'Université d'Athènes, qui témoigne pour la compagne Dimitra, qui suit un master dans son département. Il en dresse le portrait d'une excellente élève, et qui suit toutes les exigences du master en question.

Le témoin suivant est le compagnon F.M. qui témoigne aussi pour Dimitra. Il commence en disant qu'il ne connaît aucun.e des accusé.e.s, mais trace un lien avec sa propre arrestation (puis incarcération en préventive) par la police anti-terroriste en 2011, suspecté à l'époque d'appartenance aux Cellules de Feu pour des liens avec des compagnons anarchistes et des textes anarchistes retrouvés à son domicile (il sera par la suite acquitté, comme nombre de ses compagnon.ne.s arrêté.e.s en même temps). Il témoigne des mensonges et déformations des médias sur ses parents pour créer l'image d'un « terroriste », en lien avec la police, et du fait que les méthodes de l'antiterroriste se répètent inlassablement, explicitant un système dont le seul but est la poursuite et la répression des anarchistes, seule raison motivant sa propre arrestation et, ici encore, raison principale de l'arrestation et incarcération de Dimitra et de la propagande médiatique en sa défaveur dans lesquelles il se reconnaît. Il témoigne de relations de confiance, de solidarité et de camaraderies du milieu anarchiste que les flics et la justice ne pouvant jamais comprendre, les poussant à les criminaliser et à poursuivre pour des choses aussi banales que des prêts d'appartement, une relation différente à la propriété, et

l'interprète, commise d'office, les avocats de la défense ayant souligné des lacunes dans la traduction, dont sur des points essentiels du témoignage. La compagne décrit en détail l'engagement et les idées anarchistes des compagnon.ne.s, leurs participations aux luttes à Berlin et en Allemagne, témoigne de leur personnalité, et réitère le fait que Marianna s'est immédiatement inquiétée du sort des résident.e.s de l'immeuble, et n'aurait jamais volontairement participé à les mettre dans ces conditions précaires. Le président de la cour la questionne ensuite sur le moment où « l'action de Kyriakos a basculé du côté de la guérilla urbaine », que la témoin a décrit comme ne l'ayant « ni surpris ni déçu », suite à quoi elle justifie la légitimité de cette forme de lutte, le fait qu'elle, Marianna et Kyriakos aient pu discuter de l'histoire de la guérilla urbaine et de la solidarité avec les personnes incarcérées pour de telles actions. Lorsque le procureur tente de condamner cette forme d'action et de la décrire comme « une position belliqueuse et un acte de guerre », la compagne réagit en parlant de l'antiviolence en réaction à la violence, aux bombes qui tombent sur Gaza et le Liban, et la salle (dont Dimitra) réagit bruyamment à des ironies du procureur au sujet de Kyriakos.

La compagne Marianna fait ensuite une déclaration :

« Je pense qu'il n'y avait aucun parti pris de la part de Mme X. [traductrice désignée par le tribunal], qui nous a d'ailleurs fait remarquer que nous, les « gauchistes », défendons pas les intérêts des traducteur.ice.s. Elle reconnaît, malgré tout, que les luttes que nous menons concernent la société dans son ensemble. Nos luttes, en d'autres termes, sont défendues même par des personnes qui ne font pas partie de nos cercles. Cela montre que nos luttes ne concernent pas seulement les groupes qui se battent avec des moyens spécifiques, mais qu'elles concernent un éventail beaucoup plus large de personnes opprimées.

4ème audience - 07/04/2026

La journée a commencé par une déclaration de la compagne Marianna. Elle a souligné une fois de plus la dimension politique du procès, en évoquant les questions posées aux témoins et le fait que les motivations [des accusé.e.s] sont elles aussi politiques. Si les questions sont politiques, qu'on reconnaisse alors la nature politique du tribunal, et surtout de l'article 187A [la loi anti-terroriste grecque]. Qu'elle n'est pas jugée pour une action mafieuse, motivée par des raisons personnelles et sans fondement politique.

La compagne a également indiqué qu'après un an et demi d'emprisonnement, et après la perte de son compagnon, elle a le droit de faire comparaître tout témoin de son choix. Leurs déclarations ne sont pas sans intérêt, ils ont des choses à apporter tant sur le plan personnel, pour elle et Kyriakos, que sur la manière dont il et elle ont agi.

Elle a conclu par une déclaration de solidarité envers Prosfygika [un squat d'Athènes actuellement menacé d'expulsion], qui se trouve à un pâté de maisons de là et forme une communauté de lutte de 300 personnes. Elle a également évoqué l'évanouissement du compagnon Aristos, qui en est à son 60e jour de grève de la faim [un habitant de Prosfygika en grève de la faim depuis le 5 février, pour s'opposer à l'expulsion].

Le premier témoin de la défense était Grigoris Tsironis [un compagnon anarchiste arrêté en 2015 après des années de cavale, accusé à l'époque de braquages et d'évasion]. Un moment important de son témoignage a montré que les médias, sur la base d'indications des services antiterroristes, créent des coupables avant même qu'ils n'aient été jugé.e.s. Il a déclaré que dans son cas, où il a perdu 16 ans de sa vie, les médias publiaient ses photos et le mettaient en cause devant les tribunaux, avec un zèle démesuré,

contrairement à l'issue finale du procès où il a été définitivement acquitté en appel, mais ils n'ont pas fait preuve du même zèle pour publier des articles sur cet acquittement.

Panagiotis Argirou [un compagnon anarchiste incarcéré pendant quasiment une décennie pour avoir participé à des actions dans le cadre de la Conspiration des Cellules de Feu (CCF)] a ensuite témoigné, défendant les décisions que l'on prend en matière de lutte armée. Il a mis en avant la souplesse inhérente à l'article 187A, qui permet de monter des dossiers à sa guise. Il a démontré que les services antiterroristes poursuivent des personnes sans preuves et a essentiellement évoqué son affaire au sein de l'organisation des CCF, où 70 personnes avaient été initialement inculpées, mais où 60 ont été acquittées alors qu'elles avaient enduré des années de procès, d'emprisonnement et de dénigrement médiatique, et qu'au final ni le pouvoir judiciaire ni les services antiterroristes n'ont rendu de comptes ou assumé la responsabilité de ces épreuves.

Ont ensuite pris la parole trois ami.e.s et compagnon.ne.s de Kyriakos et de Marianna, qui ont décrit en détail le parcours de ces compagnon.ne.s dans les luttes à Berlin et à Athènes, et plus largement au sein du mouvement anarchiste. Ils ont tout d'abord évoqué la personnalité des compas, résumant leur caractère en trois mots : imagination, optimisme et prise de risque, écartant ainsi toute possibilité de volonté malveillante concernant l'explosion dans l'appartement.

5ème audience - 8 avril

L'audience a débuté avec les témoins de la défense du compagnon Nikos Romanos. Le premier témoignage est celui de son compagnon S.K., avec qui il venait d'emménager. Il raconte tout d'abord leur vie ensemble, les conditions de Nikos depuis sa sortie de prison, et fait un portrait de sa personnalité à l'opposé des

déformations médiatiques. La plupart des questions portent sur le sac qui avait transporté une arme à feu et où les flics ont retrouvé les empreintes de Nikos Romanos, et de A.K. qui est l'un de ses amis proches. S'en suit une longue suite de questions absurdes pour essayer de faire comprendre aux procureur et président de la cour qu'un sac peut être réutilisable et recyclable, ou peut passer d'une main à l'autre. Cela passe notamment par la description d'activités d'entraide mutuelle et d'aides suite à des incendies ou tremblements de terre ou pour des détenu.e.s ou lors d'un festival antiraciste, où des sacs ont été déposés ou transportés pour apporter des affaires ou de la nourriture, activités auxquelles à la fois Nikos Romanos, A.K. et S.K. auraient participé ces dernières années.

Le deuxième témoin de Nikos est un enseignant et directeur de l'école de la prison pour mineurs d'Avlona où Nikos était élève lors de son incarcération. Il dresse un portrait d'une « transformation radicale » après des années de prison et sa sortie, d'une parfaite réinsertion etc, de l'évolution de sa personnalité depuis son arrestation initiale, et de sa grande surprise de le voir mêlé à cette affaire, qui pour lui est forcément une erreur. Il répond encore une fois à une question sur des sacs pour rappeler certains sacs utilisés lors de distributions pour des détenu.e.s peuvent être réutilisés, certains peuvent être jetés.

Le troisième témoin de Nikos est Nasos Iliopoulos, un député européen de la Nouvelle Gauche, qui témoigne une nouvelle fois de sa réinsertion, sa personnalité, ses plans professionnels et personnels pour l'avenir... Il réitère l'absurdité d'une incarcération pour une demi-empreinte sur un sac, et a lui aussi témoigné avoir participé, aux côtés de Nikos, d'actions de solidarité avec les prisonnier.e.s et d'actions humanitaires.

La quatrième témoin est une amie et compagne de Kyriakos et Marianna, venue d'Allemagne. Il y a tout d'abord eu un conflit avec